

# PROCLAMATION



## Citoyens des Basses-Alpes.

Après la victoire, il n'y a plus de révolte à craindre.  
Tous les Conseils municipaux sont dissous.

Que dans chaque Commune, il soit immédiatement procédé à la nomination des Comités de Résistance composés de cinq Membres :

Que ces Comités puissent leur force et leur droit dans le suffrage direct et communal ;

Que dans chaque Canton, et dans chaque Arrondissement, de semblables Comités soient également de l'urne du scrutin ; que tous ces Comités correspondent entre eux. Leurs communications aboutissent au Comité de Résistance central.

Les Comités de Résistance sont immédiatement investis de tous les pouvoirs.

Les Juges de Paix sont immédiatement suspendus.

Les Contributions Indirectes sont abolies.

Le Comité central de résistance recommande à tous les Comités de Résistance, comme un de leurs premiers devoirs, de s'occuper entièrement des familles dont les soutiens sont en ce moment les soldats de la Liberté.

Que dans les lieux où les armes n'auraient pas encore été désarmées, ils le soient immédiatement, en concluant que la tranquillité publique est le premier intérêt qui convient à la force et au droit.

Citoyens, que partout l'activité, l'énergie, la fièvre de la Liberté remplace dans vos cœurs toute crainte et tout découragement. Le succès et l'avenir sont dans vos mains, vous les tenez. C'est vous dire qu'ils ne nous échapperont pas.

Digne, le 7 décembre 1851.

Le Comité de résistance,

CH. COTTE, BUISSON, ESCOFFIER, AILLAUD de Voix, P. AILLAUD, GUIBERT, JEUREDAN.



*Rouge éphémère*

*1851, l'insurrection bas-alpine*

*pour la République*

**Dossier pédagogique**

**réalisé par les Archives départementales**

**- Service éducatif -**

**Décembre 2001**



## LISTE DES DOCUMENTS PROPOSES

- 1.- Constitution de la République française, 4 novembre 1848 : extraits du bulletin des lois portant les articles 23 à 25 et 110 (1 K 137)
- 2.- Etat statistique de la population des Basses-Alpes en 1851 (6 M 193)
- 3.- Elections législatives de décembre 1848 : profession de foi du candidat André AILHAUD (coll. Privée)
- 4.- *L'Indépendant*, journal créé par Louis LANGOMAZINO dans les Basses-Alpes, n° 10 du 4 mai 1850 (Per 516)
- 5.- Tableau des sociétés d'agrément, chambrées, chambrettes, cercles... de l'arrondissement de Forcalquier (extrait, 4 M 33)
- 6.- Surveillance de la « presse anarchique » : circulaire ministérielle du 20 juin 1849 adressée aux préfets (4 M 6)
- 7.- Surveillance secrète des sociétés secrètes : allocation spéciale accordée au préfet des Basses-Alpes par le ministre de l'Intérieur, BAROCHE (4 M 6)
- 8.- Arrêté préfectoral portant la suspension du maire de Mane, le Docteur ROUIT, pour avoir organisé un concours de chant avec liberté illimitée dans le choix des sujets (4 M 24)
- 9.- Affiche du coup d'Etat de Louis Napoléon Bonaparte, 2 décembre 1851 (3 M 1)
- 10.- Proclamation du comité de résistance, 7 décembre 1851 (1 FI3/196)
- 11.- Récit des événements de décembre 1851 dans le département : extrait du journal *Le Glaneur des Alpes*, 25 décembre 1851 (Per 518)

12.- Carte du chemin des insurgés établie par J. Signoret

13.- Jugements de la commission mixte : extrait (2 U 91)

14.- Prestation de serment au prince président par les prisonniers de Manosque, 9 avril 1852 (4 M 33)

15.- Lettre de François CARLE, menuisier de Villeneuve, âgé de 24 ans, détenu politique à Bouthélys (Algérie) à sa femme (4 M 33)

16.- Indemnités viagères aux victimes du coup d'Etat du 2 décembre 1851 : certificat d'inscription de Marie Adélaïde GAUBERT veuve ROMAN, de Volonne, 23 avril 1902 (A.D., 4 M 40)

1848 - 1852

## La Seconde République et le coup d'Etat du 2 décembre 1851

Dates	Evénements nationaux	Evénements locaux
25 février 1848	Proclamation de la République	Affiche imprimée par la préfecture des Basses-Alpes
23 avril 1848	Election de l'Assemblée constituante	79 % des électeurs inscrits participent au vote. Représentants élus : Général Laidet (62%), Denoize, avocat et notaire (55%), Duchaffaut, rentier (45%), Chaix, ancien procureur général (45%).
4 novembre 1848	Vote de la Constitution	Dans les Basses-Alpes on passe de 663 électeurs censitaires à 45 974 électeurs hommes.
10 décembre 1848	Le suffrage universel est institué : en France, avant 1848 il y avait 250 000 électeurs censitaires, avec le S.U. ils sont plus de 9 millions. Election de Louis Napoléon Bonaparte, Président de la République, au suffrage universel avec 75 % des suffrages. Le « démoc-soc » Ledru Rollin obtient 5 %.	53,70% seulement des électeurs inscrits votent. Dans les Basses-Alpes, L.N. Bonaparte est élu avec 58,89 % des suffrages. Ledru-Rollin obtient 15,30 % des suffrages bas-alpins.
Printemps 1849 – été 1850	La politique est sous le signe de la répression :	Surveillance des chambrées, chambrettes... : listes, rapports Le préfet reçoit 300 F pour payer des agents secrets chargés de surveiller les sociétés secrètes
19 juin 1849	- épuration du personnel - loi sur les clubs - surveillance des cercles, sociétés de secours mutuels - l'autorité dénonce les sociétés secrètes	Notes et rapports du préfet et des sous-préfets
27 juillet 1849	- loi sur la presse	
15 mars 1850	- loi Falloux (et ralliement de V. Hugo à la Montagne)	

31 mai 1850	<ul style="list-style-type: none"> <li>- surveillance des étrangers</li> <li>- restriction du suffrage universel</li> </ul>	Surveillance de Louis Langomazino
8 juin 1850	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2<sup>ème</sup> loi sur la presse</li> </ul>	Les plus pauvres, les journaliers, les « ambulants », les colporteurs... sont exclus du S.U.
30 juillet 1850	<ul style="list-style-type: none"> <li>- loi sur les théâtres : aucun ouvrage dramatique ne pourra être représenté sans l'autorisation du ministre de l'Intérieur à Paris ou du préfet dans les départements</li> </ul>	
Automne 1850	Complot de Lyon : déportation de trois militants dirigeants aux Iles Marquises.	Louis Langomazino est déporté.
Depuis l'été 1850	Incessante « guerre coups d'épingles »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- suspension du Dr Rouit de Mane</li> <li>- révocation de Buisson, maire de Manosque et d'autres</li> </ul>
Evénements de décembre 1851	Louis Napoléon Bonaparte cultive sa popularité. Les préfets incitent à signer des pétitions en faveur d'une révision constitutionnelle (le but est d'abolir l'article de non-rééligibilité)	
1 <sup>er</sup> décembre 1851	Arrestation des représentants influents	
2 décembre	<b>LE COUP D'ETAT</b> : l'affiche est placardée sur les murs de la capitale.	Le sous-préfet de Forcalquier écrit « tout est calme... j'ai renvoyé l'armée »
3-4 décembre	Arrestations, formation d'un comité clandestin et appel aux armes. Les barricades populaires s'élèvent : 157 morts et « Paris est maté »	La nouvelle du coup d'Etat arrive le soir du 3 décembre à la préfecture. Déclaration de l'état de siège du département.

4 décembre	Réunion des chefs, Ailhaud, Rouit, Escoffier et d'autres à Forcalquier dans bastidon du sieur Manuel.
5 décembre	<p>C'est de Mane, dans la nuit du 4 au 5 décembre qu'est lancé le signal de l'insurrection générale.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La colonne insurrectionnelle part de Manosque avec Joseph Buisson et, grossie de commune en commune, elle marche vers la sous-préfecture de Forcalquier</li> <li>- prise de la sous-préfecture de Forcalquier</li> <li>- formation d'un comité de résistance</li> <li>- la colonne grossit avec les insurgés de Saint-Etienne, Banon, Reillane : 3 000 hommes occupent Forcalquier</li> </ul>
6 décembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le mouvement gagne Sisteron avec Ailhaud, Château-Arnoux, Volonne avec Béraud. Les hommes des Mées courent aux armes à la réception de la proclamation du comité insurrectionnel de Forcalquier.</li> <li>- la colonne de Gréoux menée par l'avocat Guibert et le juge Jourdan est grossie des hommes de Valensole, Oraison (1 800)</li> <li>- la colonne de Riez est conduite par le médecin Prosper Allemand et grossie de celle de Sainte-Croix, Moustiers</li> <li>- à Sisteron, les républicains sont maîtres de la ville ; les insurgés rejoignent les autres colonnes : au carrefour de Malijai, il y a environ 7 à 8 000 hommes</li> </ul>
7 décembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la colonne de Mézel arrive à Gaubert, 1 000 hommes</li> <li>- arrivée à Digne : occupation de la mairie et de la préfecture ; livraison de la caisse du receveur contenant 15 000 F</li> </ul>

8 décembre	<p>- rédaction des proclamations du comité de résistance</p> <p>- formation d'un comité de résistance à Barcelonnette : proclamation manuscrite</p> <p>- annonce de l'arrivée d'un contingent : 5 000 hommes partent barrer la route à l'armée</p> <p>- confrontation des Mées : les insurgés font reculer l'armée ; mais ils apprennent par les prisonniers que tout est perdu : ils sont seuls, l'armée arrive.</p>	<p>- rédaction des proclamations du comité de résistance</p> <p>- formation d'un comité de résistance à Barcelonnette : proclamation manuscrite</p> <p>- annonce de l'arrivée d'un contingent : 5 000 hommes partent barrer la route à l'armée</p> <p>- confrontation des Mées : les insurgés font reculer l'armée ; mais ils apprennent par les prisonniers que tout est perdu : ils sont seuls, l'armée arrive.</p>
9 décembre	<p>Plébiscite : en France 7 millions de OUI contre 600 000 NON et près de 2 millions d'abstentions. Le peuple français a approuvé le coup d'Etat du 2 décembre et chargé Louis Napoléon Bonaparte de faire une nouvelle constitution.</p>	<p>Elections retardées dans les Basses-Alpes (27 décembre) : le score bas-alpin devient le 2<sup>ème</sup> meilleur score de France en faveur du OUI : 98,2 % des suffrages exprimés</p>
20-21 décembre 1851	<p>Promulgation de la nouvelle Constitution : le Président est élu pour 10 ans ; il a tout le pouvoir exécutif, l'initiative des lois qu'il fait rédiger par le Conseil d'Etat dont il nomme et révoque les membres. Le corps législatif est élu au S.U. pour 6 ans, vote ou rejette les lois ; il est convoqué, prorogé ou dissous au gré du président. Les membres du Sénat, « gardiens de la Constitution » sont nommés à vie par le Président. Sous des apparences républicaines et démocratiques, la Constitution de 1852 établit une « monarchie déguisée de caractère dictatorial ».</p>	
14 janvier 1852	<p>Restriction des libertés de presse, de réunion, d'association. Pourtant le suffrage universel est maintenu.</p>	
Janvier – février 1852		

Février 1852	Une circulaire ministérielle organise les « commissions mixtes »	La commission mixte siège à Digne du 5 février au 14 mars 1852 : elle juge 1669 Bas-Alpins, prononce 948 déportations en Algérie, 41 à Cayenne, 16 expulsions ; beaucoup sont placés sous surveillance ; enfin d'autres sont remis en liberté.
21 novembre 1852	Nouveau plébiscite pour l'Empire : 7 839 000 OUI contre 253 000 NON.	
2 décembre 1852	Proclamation de l'Empire le jour anniversaire du couronnement de Napoléon Ier : Louis Napoléon Bonaparte est proclamé Empereur héréditaire des Français et prend le nom de Napoléon III.	



La Révolution de 1848 se termine par la proclamation de la République et du suffrage universel : ainsi dans les Basses-Alpes, on passe de 663 électeurs du suffrage censitaire à 45 974 électeurs hommes.

La population des Basses-Alpes, 152 000 habitants, est marquée durant la Seconde République par l'amorce d'un déclin démographique : seule la ville de Manosque dépasse les 5 000 habitants ; 99,35 % sont français d'origine, 99,97 % sont catholiques. C'est un département isolé, à vocation rurale (plus de 60 % de la population est composée d'agriculteurs), « pauvre » (l'usure y domine), « un désert » ne cesse-t-on d'écrire depuis l'Empire. Partout en France, l'agriculture est devenue le secteur économique le moins favorisé : les prix des céréales et des vins sont au niveau le plus bas, et la production accrue par de bonnes récoltes durant ces années là accentue encore la chute des prix. Le département est peu touché par le progrès et par les débuts de l'industrialisation ; mais y subsiste plutôt un artisanat traditionnel : le drap, la soie, la faïencerie, quelques papeteries, tanneries... Les salaires y sont bas, un ouvrier homme gagne 1,75 F par jour tandis qu'à Paris ce même ouvrier gagne 5 F (et un représentant à l'Assemblée 25 F). Les impôts pèsent lourd, fonciers et indirects et tout particulièrement ceux sur le sel que les agriculteurs consomment en quantité pour les animaux.

En revanche, les registres de recrutement de l'armée montrent que la moitié des jeunes gens savent lire et écrire ; pourtant l'éducation des filles reste difficile.

C'est aussi durant cette période que les Basses-Alpes, plutôt conservatrices, s'éveillent aux idées nouvelles, « républicaines » et parfois même socialistes. Ainsi aux élections de 1848, Louis Napoléon élu en France avec 75 % des suffrages, ne l'est dans notre département qu'avec 59 % ; en effet, le *démoc-soc* LEDRU-ROLLIN, qui n'a fait un score national que de 5 %, obtient 15 % dans notre département avec 23% à Digne, 33 % à Forcalquier ou Mézel, 55% à Manosque et même 59% à Riez.

Avant 1848, la politique reste essentiellement un jeu de notables les DU CHAFFAUT contre les FORTOUL, deux familles dignoises, rivales et ennemies. Maintenant des « penseurs » diffusent des idées démocratiques : LANGOMAZINO, *homme de plume et de parole* ou encore André AILHAUD, dit AILHAUD DE VOLX, meneur d'hommes tribun de terrain avec une dimension d'organisateur et même, au moment des événements de décembre, de chef militaire.

Langomazino, comme Ailhaud, interviennent dans les *chambrettes*, ou *chambrées*, ces lieux de sociabilité provençale, ces cercles d'hommes où se diffusent les idées républicaines ; on lit les journaux progressistes dans les chambrettes qui sont bien entendu de plus en plus contrôlées, surveillées par le pouvoir, interdites même et qui deviennent des sociétés secrètes par la remise en cause progressive des libertés publiques. On surveille et interdit même les sociétés de secours mutuels car on les soupçonne de s'occuper davantage de politique que de secours...

Aussi, lorsque le 2 décembre le Prince Président abolit la constitution, des milliers de Bas-Alpins se sentent concernés par l'article 110 de cette constitution qui la « confiait à la garde de tous les Français ».

La nouvelle du coup d'Etat du 2 décembre arrive à Digne dans la soirée du 3 et dès que la nouvelle est connue l'émotion est grande. Les chefs de Forcalquier, ROUIT, médecin de Mane, AILHAUD, ESCOFFIER, horloger, AUDOYER, tailleur de pierres, PASCAL, instituteur, se réunissent dans un bastidon près de Forcalquier d'où ils s'enfuient, avertis de l'arrivée des gendarmes. C'est donc de Mane, le 4 décembre, qu'ils envoient le signal du mouvement et rédigent une première proclamation manuscrite dans la nuit du 4 au 5 décembre. A Manosque, c'est BUISSON, liquoriste, ancien maire révoqué par le préfet qui va conduire la colonne.

Ainsi, de chambrette en chambrette, les colonnes se forment et se rassemblent en des points stratégiques : Forcalquier où les insurgés prennent la sous-préfecture et la gendarmerie ; à Sisteron où les républicains sont maîtres de la ville le 6 décembre ; enfin à Digne où le préfet quitte clandestinement la ville avec le procureur de la République pour rejoindre les Hautes-Alpes où il compte aller chercher du renfort. La mairie, la préfecture (la seule de France), la gendarmerie, la caserne sont occupées par les insurgés. Le chef de la garnison signe une capitulation et livre la caisse du receveur général, 15 000 F (un reçu est même donné !) ; l'argent sera utilisé pour la solde de l'armée insurrectionnelle, 2,50 F par tête. Les chefs se retrouvent donc à la préfecture, forment le comité de résistance et rédigent les proclamations imprimées du 7 décembre. A Barcelonnette, les insurgés arrêtent le sous-préfet et rédigent eux aussi, le 8 décembre, une proclamation manuscrite.

Partout, tout se fait dans l'ordre, la discipline. D'après un récit, il neige, on chante la Marseillaise et l'on parle provençal.

Parmi les insurgés (jugés en 1852) on trouve principalement des agriculteurs mais aussi de petits artisans mais également des commerçants, des propriétaires, des médecins, avocats et juges, des fonctionnaires dont de nombreux instituteurs, des employés et des prêtres. Les plus jeunes des insurgés jugés ont 16 ans, le plus âgé 78 ans.

Le 8 décembre après-midi apprenant qu'un contingent est parti de Marseille et arrive sur Digne, environ 5 000 insurgés partent vers les Mées pour leur barrer la route. Le 9 décembre, c'est la confrontation aux Mées et les insurgés font reculer l'armée mais ils apprennent aussi que la partie est perdue : ils sont seuls, partout l'armée a repris le contrôle et rétablit l'ordre ; de plus, du nord arrivent les troupes avec le Préfet DUNOYER.

Une véritable chasse à l'homme est alors organisée et le temps de la répression va commencer. 1669 insurgés sont jugés ; 948 déportations en Algérie, 40 à Cayenne et 16 expulsions sont prononcées ; les autres sont mis sous surveillance et remis en liberté. Des grâces interviendront, pour la fête du 15 août, à l'occasion du voyage de Louis Napoléon en Provence en 1852, à la proclamation du Second Empire le 2 décembre 1852, date anniversaire du coup d'Etat (mais aussi d'Austerlitz de son illustre oncle) ou encore à l'occasion de son mariage en 1853.

Le plébiscite est retardé d'une semaine dans notre département ; le 27 décembre, le score bas alpin devient le 2<sup>ème</sup> score de France en faveur du OUI : 98,2 % des suffrages exprimés ; mais il s'agit de sauver les parents insurgés et d'attirer la clémence.

Enfin, il faudra attendre la loi de réparation nationale du 30 juillet 1881 pour indemniser les républicains insurgés et déportés.

L'Histoire et ses manuels scolaires ont oublié ou presque cet épisode de l'histoire où des hommes se soulevèrent pour défendre la République, des notables *aux victimes petites* selon le mot de Victor Hugo.

**Louis LANGOMAZINO** est né en 1820 à Saint-Tropez de parents immigrés italiens ; son père est un marin génois qui devient quartier-maître à l'arsenal de Toulon. Louis devient apprenti forgeron à 15 ans, puis ouvrier et adhère à la Société de l'Union des ouvriers de l'arsenal ; c'est là qu'il rencontre Flora TRISTAN en 1844, rencontre qui sera décisive pour Langomazino ; Flora Tristan, initiatrice de l'organisation ouvrière nationale et internationale, parle de ces ouvriers de l'arsenal qui lui remplissent le cœur de joie...

En mars 1845, il est en tête de la grève des ouvriers de l'arsenal ; congédié, il part vers Marseille où il participe aux cours pour les ouvriers mais aussi à la vie culturelle : Louis Langomazino écrit de la poésie. Il y rencontre LAMARTINE le 9 septembre 1847 et, à la suite de cette rencontre, il développe des actions en faveur de l'instruction des ouvriers. Il est lui-même un extraordinaire autodidacte. Engagé dans le mouvement républicain, mais candidat malheureux aux élections de juin 1848, il s'engage dès octobre de la même année dans le journalisme, une nouvelle étape dans sa carrière. Il fait partie du comité de rédaction de la Voix du peuple, nouveau journal républicain marseillais tiré à 3 000 exemplaires, qui défend LEDRU-ROLLIN aux élections présidentielles. En février 1849, le journal s'étend aux départements alpins (Basses-Alpes et Hautes-Alpes) et confie sa rédaction à Louis L. qui emménage à Digne. Il va alors de village en village, de banquet en banquet et tente de gagner les chambrettes à la cause montagnarde, d'établir des correspondances entre elles. Il est bien entendu surveillé : on dit qu'il tente de convertir les hommes à la « religion socialiste ». Le procureur de Digne écrira de lui qu'il a l'habileté d'un chef de parti : « son instruction et son intelligence étaient suffisantes pour ce rôle dans un pareil département »... mépris des « citadins » pour le peuple des campagnes... Il passe aux assises à Digne en août 1849 ; acquitté, il fonde une société secrète, la Solidarité, à Manosque. Puis de février à juillet 1850, il crée son propre journal, *L'Indépendant des Alpes*. Le 25 octobre, il est conduit et emprisonné à Lyon et jugé au titre du « complot de Lyon », puis déporté aux Iles Marquises.

**André AILHAUD**, dit Ailhaud de Volx, est né à Volx en 1799 dans une famille bourgeoise locale ; son père est avocat et maire de Volx. Il entre dans l'administration des eaux et forêts en 1827 dont il devient garde général en 1831, en charge de l'arrondissement de Digne, en résidence à Digne, puis aux Mées, enfin à Forcalquier ; un poste qui lui donne une parfaite connaissance du terrain. Au moment de l'avènement de la Seconde République, Ailhaud est garde général à Pertuis d'où il est révoqué par le ministre en mars 1848 *pour menées démagogiques et propos séditieux*. Il continue donc ses activités républicaines dans les Basses Alpes, candidat à la députation de l'Assemblée constituante aux élections partielles de janvier 1849 ; il souhaite se présenter aux élections législatives de mai 1849 mais c'est CHATEAUNEUF, l'ex-commissaire du gouvernement révoqué qui a été choisi comme candidat. En décembre 1851, Ailhaud est l'un des principaux chefs de l'insurrection de décembre et sera le dernier à « résister » ; il se retire dans la montagne de Lure d'où, chassé par la neige et le froid, il regagne Marseille où il est arrêté et présenté devant le juge d'instruction, puis déféré en conseil de guerre le 11 mars 1852. Sa tête est sauvée par un officier que les insurgés avaient fait prisonnier aux Mées et qui témoigne qu'Ailhaud lui a sauvé la vie.

Ailhaud de Volx est condamné à la déportation à Cayenne ; son recours en grâce est refusé et il est transporté le 25 avril 1853 ; il décède avant même la fin de sa première année d'exil, à l'hôpital de l'île royale le 12 avril 1854. On connaît ses derniers moments grâce à la lettre du gardien adressée à sa famille.



## LA PRESSE DE LA SECONDE REPUBLIQUE 1848-1852

A Paris, mais aussi dans les départements, la presse a essayé dans cette période

- de répondre aux exigences nouvelles du suffrage universel, de toucher, de «former» les milieux sociaux les moins cultivés
- d'assurer une permanence de l'action politique pour pallier au défaut de «partis» encore mal organisés et peu structurés

Elle a surtout suivi la courbe du régime, libéral au début, tracassier ensuite et carrément réactionnaire en fin.

### Une presse nouvelle

De la Révolution de février qui proclame la liberté de la presse jusqu'au mois de juillet 1848 c'est une floraison de journaux démocratiques.

Canards sur papier rose souvent, petit format, feuille ou feuillet simple, à 1 sou-  
« Journaux vendus par la crapule et achetés par les honnêtes gens ».

Journaux qui veulent soutenir la République rouge de *Raspail*, ou la République blanche de *Victor Hugo*, mais aussi la République bleue de *Marrast* ou la République tricolore de *Lamartine*.

La presse féminine apparaît avec « *la Voix des femmes* », « *la politique des femmes* » ou « *l'opinion des femmes* » proposant même la candidature de George Sand aux élections législatives, qui la refusera.

La presse catholique comme « *l'Ere nouvelle* » défend l'alliance de la démocratie et du catholicisme.

Trois figures dominent cette période :

- *Proudhon* avec « *le Représentant du Peuple* » véritable épouvantail qui sera bien utile ensuite aux conservateurs....
- *Lamenais* avec « *Le peuple constituant* »
- *Lamartine* avec « *Le Bien public* »

Dans les départements la Presse se contente souvent de rougir voire de rosir titre ou devise. Les anciens journaux convertis s'opposent dans une controverse entre « *Républicains du lendemain* » et « *Républicains de la veille* ». L'ancienne presse conservatrice ou libérale oublie les professions de foi qui furent les siennes et fait

maintenant chorus, suivant les rapports de force locaux avec tel ou tel notable en vogue du moment.

Le cas des Basses-Alpes est de ce point-de vue très révélateur. (Voir ci-après)

Mais très vite au 15 mai 1848, la presse conservatrice reprend confiance, aidée par les violences, outrances, audaces gratuites et divisions des « Rouges » .

Dans les campagnes, la presse de tendance socialiste radicale par la peur des « partageux » qu'elle inspire, favorise la réaction et permet aux conservateurs de conquérir la majorité des sièges à la Constituante.

Le coup de force socialiste de mai, les journées de juin et la répression qui s'en suit, portent un coup mortel à la République sociale et à la presse démocratique.

### **Le début de la répression**

En juillet –août 1848, une série de mesures répressives sont prises à l'encontre de la presse par l'Assemblée :

- sanctions lourdes ( prison, amende forte) contre les auteurs d'attaques par voie de presse contre la religion, la famille, la propriété.
- rétablissement du cautionnement (1 800 F à 24 000 F) contraignant de fait la liberté de la presse.

Conséquences dramatiques qui mettent fin à ce printemps de la liberté de la presse, parfaitement illustré par les propos de LAMENAIS contraint de cesser son journal « *le Peuple constituant* » « Il faut aujourd'hui de l'or, beaucoup d'or pour jouir du droit de parler. Nous ne sommes pas assez riches . Silence au pauvre ! ».

Protestation éloquente qui, bien que la constitution du 4 novembre reconnut aux citoyens le droit de manifester leur pensée par voie de presse, montrait déjà la coupure profonde qui divisait la République.

Cependant la 2<sup>ème</sup> moitié de 1848 et l'année 1849 sont une période riche de création de nouveaux journaux.

L'élection du Président de la République sera un premier test sur le rôle de la presse. Sur 266 journaux politiques de Province, 117 se prononcent pour *Cavaignac*, candidat officiel des Républicains contre 91 à Louis Napoléon Bonaparte soutenu par la presse légitimiste et conservatrice.

Ce dernier qui bénéficie alors de l'appui du journal de Victor Hugo : « *L'Événement* » l'emporte car « sa candidature date d'Austerlitz » et que « pour le paysan de France n'existent que Dieu et l'Empereur » comme l'écrit le député conservateur Hugo qui votera bientôt avec la gauche.

Second test pour la presse : les élections législatives de mai 1849 .

Les passions politiques restent ardentes, la presse s'en fait l'écho. Si la victoire des conservateurs est écrasante sur les républicains, la défense des valeurs de « l'Ordre »- titre d'un quotidien lancé en avril 1849 et repris à l'envie dans les mois suivants en province- se heurte à la Montagne qui avec plus de 200 députés, inquiète par ses succès et la vivacité de sa presse.

Les événements du 13 juin 1849 et la tentative des amis de Ledru-Rollin, seront l'occasion pour le gouvernement d'une répression dont la presse en général et surtout la presse « rouge » sont l'objet.

Les lois de juillet 1849 complétées en 1850 étendent la liste des délits de presse, limitent le colportage, alourdissent le cautionnement dans les villes, et obligent les auteurs d'articles à les signer.

Face à ces mesures dont la presse conservatrice s'accommode, les républicains continuent à résister et espérer.

La « *Voix du Peuple* » de Marseille du 7 octobre écrit : « si la démocratie arrive comme nous le croyons et l'espérons bien, elle arrivera par la province ». C'est par les campagnes que les démocrates espèrent l'emporter et ils font des efforts vigoureux de propagande, en dénonçant l'usure dont le paysan est victime. Ce dernier, dans le sud surtout, apprend à mettre dans la république démocrate et sociale, l'espoir du crédit à bon marché ou de la réduction de l'impôt direct.

Il n'en demeure pas moins que la presse de gauche reste très minoritaire et soumise à surveillance étroite, à persécution subtile et répression efficace. Nombre de journaux de gauche vont succomber soit par manque de ressources soit par poursuites judiciaires.

Ex : Basses-Alpes : « *l'Indépendant* » de Langomazino

Ceux qui résistent vont considérablement diminuer leur rythme de publication. Ex : « *Démocrate du Var* ».

L'espérance démocratique persiste pourtant et l'esprit de 1848 continue de souffler dans une presse républicaine et sociale qui rêve encore de réconcilier socialisme et religion. Sa diffusion est cependant devenue aléatoire, parfois clandestine.

Le coup d'état du 2 décembre 1851 marque la fin de cette espérance et la presse paie le tribut de la répression. Journalistes arrêtés préventivement, journaux et revues supprimés. Seuls 11 journaux restent à Paris. La presse républicaine est entièrement muselée, la presse légitimiste réduite des 2/3 en province. Apeurés, les journaux qui n'ont pas disparu, n'osent plus écrire une vérité qui est devenue une offense au « grand homme » sauveur de l'ordre. Les esprits avertis se méfient des journaux, qui sont contrôlés, qui exagèrent, diminuent ou suppriment selon ce que souffle l'autorité.

ex : Basses-Alpes, Relation des événements de décembre dans le « *Glaneur des Alpes* ».

Face au nouveau pouvoir même si certains journaux répugnent encore à démentir leur passé, beaucoup « volant au secours de la victoire », reprochent aux républicains « la mauvaise grâce de leur protestation, eux qui sont à l'origine de l'ignoble surprise de février 1848 » et affirment comme Montalembert dans « *l'Ami de la religion* » et « *l'univers* ».

« ... Je suis pour l'autorité contre la révolte, pour la conservation contre la destruction, pour la société contre le socialisme, pour la liberté provisoire du bien contre la liberté certaine du mal ..... pour le Catholicisme contre la Révolution ».

Tout est dit.

Comme l'écrira en juin 1852, l'Ami de l'Ordre des Basses-Alpes : « Le pays a soif de stabilité »

La seconde République n'a finalement pas révolutionné la presse ; Certes les journaux ont fleuri, leur prix est devenu abordable pour les plus pauvres (1 sou), mais ce sont les organes de presse anciens, menacés au moment de la Révolution de février, quelquefois dépassés ensuite, qui ont le mieux tenu en fin de compte.

L'échec le plus notable pour cette presse démocratique placée dès 1848 sous l'égide de la liberté et de la justice sociale reste la législation contraignante mise en place sous la II<sup>ème</sup> République, que l'Empire conserve, et le rejet très net du socialisme qu'elle a suscité.

Les excès, les rivalités de personnes, les querelles de boutiques, des tenants de la presse « démocrate-socialiste » sont en partie responsables. L'assise financière des tenants de « l'ordre », leur réseau de liens avec l'autorité, les tracasseries préfectorales et les persécutions policières ont fait le reste.

Il faut noter que cette presse nouvelle de 1848 est plus un apostolat qu'une entreprise (certains journaux consentent des abonnements gratuits) et cet apostolat pénètre les régions. (Basses-Alpes, Var, par les chambrées)

Autre réussite de cette presse de l'époque : sa capacité à servir de cadre à l'ébauche d'une organisation de parti. Qu'elle soit légitimiste ou démocratique, la presse est la seule à pouvoir coordonner des actions, organiser une propagande, rétribuer un responsable. Elle est aussi le moyen d'alimenter en fonds, les forces politiques par la souscription.

La presse est le seul moyen pour une tendance politique surtout démocratique, rarement capable de vivre de rentes, d'avoir un « permanent » rédacteur ou administrateur.

L'exemple le plus significatif est celui de Louis Langomazino, qui dans les Basses-Alpes, d'abord rédacteur délégué en poste à Digne de la « *Voix du Peuple* » de Marseille créera son journal « *l'Indépendant* » qui rayonnera pourtant peu de temps dans ce département.

Le rôle des Basses-Alpes dans la résistance au coup d'Etat de Louis Napoléon Bonaparte est aussi lié à l'influence de ce journaliste dont le procureur d'Aix en Provence disait en avril 1849 : « Langomazino continue le cours de son apostolat et de ses missions . Il convertit beaucoup de monde à la religion socialiste »

On comprend mieux ainsi que la presse ait paru dangereuse au nouveau régime tant par les idées qu'elle répand, que par la foi qu'elle implique et l'organisation qu'elle constitue.



## LA PRESSE DANS LES BASSES-ALPES ENTRE 1848 ET 1852

En contrepoint de la floraison de journaux démocratiques dans le pays après la Révolution de février 1848, les créations sont peu nombreuses dans le département des Basses-Alpes.

Cela tient certainement à l'isolement et à la dureté de la vie de cette « Algérie de l'intérieur » comme le dit le Préfet d'alors.

On note cependant, en mars 1848 sur Digne la naissance du « *Journal des Travailleurs* », paraissant une fois par semaine, organe du « Comité Républicain des travailleurs » qui propose un programme de réforme sociale et réclame des candidats sociaux et révolutionnaires. Il est interrompu en avril et mai certainement pour des raisons financières. On relève dans le « *Républicain* » de mars une souscription en sa faveur. Il réapparaît épisodiquement à partir du 13 juin. Son influence ne semble pas déterminante

Sur Forcalquier : on trouve en juillet une version locale de « *l'Ami du Peuple* », titre emblématique repris au niveau national par Raspail, auquel participent le docteur *Rouit*, maire de Mane ou *Buisson*, maire de Manosque. Le journal de Forcalquier, plus ancien (1844) continue sa publication d'annonces, le dimanche.

Sur Barcelonnette et Sisteron paraît aussi en juillet : « *la Voix des Alpes* » sans connotation politique.

Mais le plus significatif reste, le basculement des deux organes de la presse dignoise très traditionaliste d'avant 1848, dans le camp de la République.

Depuis 1836 existe « *l'Echo bas-alpin* » devenu ensuite le « *journal des Basses-Alpes* » qui en 1842 accroît sa parution (2 fois par semaine) et devient politique (cautionnement). Très lié aux milieux conservateurs du département, notamment à la famille FORTOUL, il est propriété associée de Firmin Guichard, également imprimeur officiel de la Préfecture. Après la Révolution de février, il paraît étonnamment sous le titre « *Le Socialiste* » avec une forte devise : les socialistes doivent être Républicains, les Républicains doivent être socialistes.

Plus qu'un retournement de veste, on assiste alors à un vrai changement de peau.

Plus récent : « *Le Glaneur des Alpes* » est créé en 1847. Propriété de l'imprimeur REPOS, sa parution une fois par semaine est orientée vers une information plutôt économique, technique et locale.

Au mois de mars 1848, il devient « *Le Républicain* ». Il est choisi par le nouveau commissaire de la République CHATEAUNEUF comme feuilles d'annonces officielles et se présente comme le journal des Républicains de la veille défendant la devise : LIBERTE , EGALITE, FRATERNITE mais aussi ORDRE PUBLIC.

Soutien des hommes mis en place par la jeune République, il se rapproche du clan DUCHAFFAUT à Digne.

Objet de sarcasmes et d'une véritable haine de la part de son concurrent dignois « *Le Socialiste* » ex journal des Basses-Alpes, il réagit vivement.

La polémique qui alimente ses colonnes jusqu'à l'automne atteint un sommet au mois de mai après les élections de la constituante d'avril, où pourtant FORTOUL et CHATEAUNEUF candidats opposés de chaque journal sont battus. On lit dans le Numéro du 4 mai 1848 du *Républicain* : « *Le Journal des Basses-Alpes* en devenant *Le Socialiste* » n'a changé que de nom ... ce qu'il était sous le régime déchu, c'est à dire, bas et rampant auprès du pouvoir... il l'est encore aujourd'hui... »

« Depuis sa création jusqu'à la Révolution de février, il n'est pas un préfet aux pieds duquel il ne se soit vautré, baisant à genoux l'empreinte de ses pas, pas un qu'il n'ait adulé, flagorné, encensé, idolâtré, chanté sur tous les tons dans sa prose filandreuse... ».

« Le Journal des Basses-Alpes devenu le journal « *Le Socialiste* » (sans doute pour cacher sous ce déguisement ses souillures de dix ans)... organe corrompu des conservateurs endurcis, s'est trouvé le lendemain assez républicain pour célébrer bien haut le triomphe de la démocratie... souhaitant être auprès du commissaire du gouvernement ce que le Journal des Basses-Alpes avec le même rédacteur était aux préfets de Louis-Philippe ... ».

Après avoir expliqué les objectifs de CHATEAUNEUF, commissaire du gouvernement, et le risque de réaction qui menace dans le département la jeune République si le commissaire venait à être destitué, « *Le Républicain* » conclut prophétiquement « Mais qu'importe au « *Socialiste* » la réaction, pourvu qu'elle serve ses intérêts... Il s'empressera de se débaptiser et tout sera dit... »

Evolutions que vont suivre de manière similaire les deux journaux, surtout après les journées de juin où « la défense de l'Ordre » devient prioritaire pour les modérés.

La création de *la Voix du Peuple*, journal démocrate social à Marseille en octobre 1848 et sa diffusion dans les Basses-Alpes par le jeune Langomazino, va accentuer cet objectif pour la presse traditionaliste qui stigmatise les idées et les élus socialistes.

L'élection présidentielle de décembre est l'occasion pour la presse du parti de « l'Ordre » de s'inquiéter de la poussée dans le sud du département du score du candidat démocrate socialiste Ledru Rollin qui réalise plus de 50% à Manosque et Riez.

Inquiétude qui annihile pour ces journaux leur fugitive idylle démocrate et républicaine de l'année 1848.

Au début de 1849, « *Le Républicain* » reprend son nom de « *Glaneur des Alpes* » et défend la ligne prudente de conciliation entre Ordre et Religion.

« *Le socialiste* » est redevenu « *le Journal des Basses-Alpes* ». Sa devise est abandonnée. Son contenu retrouve sa couleur franchement réactionnaire et légitimiste. Il se transforme en janvier 1850 en « *Ami de l'Ordre des Basses-Alpes* » et dès lors appelle constamment à la vigilance et à la répression contre les thèses socialistes.

L'action de Langomazino avec « *la Voix du Peuple* » d'abord, « *l'Indépendant* » ensuite, qu'il crée en février 1850, leur apparaît comme une menace réelle.

Elle sera neutralisée par les tracasseries judiciaires et préfectorales que le clan Fortoul, relayé par « *L'Ami de l'Ordre* » suscitent.

On conteste d'abord la nationalité du rédacteur de « *l'Indépendant* », orthographié : Languomazino dans « *L'Ami de l'ordre* » pour faire plus étranger, avant de faire interdire son journal après plusieurs assignations en justice et d'épuiser ainsi financièrement ses gérants.

Langomazino est arrêté en octobre 1850, au titre du complot de Lyon ; condamné et déporté avec GENT du Vaucluse aux îles Marquises en août 1851.

Mais son apostolat a pénétré les ouvriers des campagnes des Basses-Alpes à travers chambrettes et sociétés secrètes.

Il a parfaitement rempli sa mission. Ce que le département va prouver par l'ampleur inégalée de sa résistance au coup d'Etat du 2 décembre.

La répression qui s'abat sur le département après le 10 décembre sera l'occasion pour la presse qui s'est maintenue d'un ralliement sans faille au futur empereur. « *Le glaneur* » du 25 décembre 1851 réclame dans son éditorial « une forte majorité de

oui, afin de réhabiliter le département des Basses-Alpes aux yeux du pouvoir ». Il sera entendu, d'autant que les bas-alpins qui votent à 98,2% pour le plébiscite (2<sup>ème</sup> meilleur score en France) le font une semaine plus tard (27 décembre) alors que le coup d'état est déjà approuvé partout en France de façon écrasante.

Cette presse déjà conquise, déférente à l'égard de l'administration passe complètement sous le boisseau d'une autorité pesante étouffante, tatillonne qui rappelle immédiatement ses principes sévères dès qu'un filet de voix est risqué dans un journal.

Au reste, tout au long de l'année 1852, soit dans la relation des évènements de décembre, dans celle du travail de répression de la commission mixte ou dans la mission d'indulgence de Quentin Bauchard cette presse accrédite la thèse officielle « d'une jacquerie de vagabonds, de misérables dont le seul but était d'attenter aux biens, à la propriété... de renverser la société d'ordre... de supprimer la religion sous-couvert de socialisme ».

« Socialisme dont les efforts si heureusement prévenus et si courageusement comprimés tient tout ce qu'il promettait... on voit aujourd'hui ce qu'eût été 1852... on comprend les menaces qui étaient adressées ... à la civilisation toute entière par les sociétés secrètes. » peut-on lire en décembre 1851.

« L'action du Prince Président avait sauvé le pays du pire des périls, et restauré la volonté nationale en rétablissant le suffrage universel ».

« Sorti de la légalité pour rentrer dans le droit » le coup d'Etat de Louis Napoléon Bonaparte allait devenir pour cette presse consensuelle « un sujet tabou ».

Les seuls articles politiques qu'elle publie, qui reprenaient la presse parisienne, se limitent à la politique étrangère et à la religion.

« Le pays a soif de stabilité » comme l'écrit le « *Journal des Basses-Alpes* » et « *l'Ami de l'Ordre* » en 1852.

## L'INDEMNISATION

Trente ans après les événements de décembre 1851, la III<sup>ème</sup> République par les lois du 31 juillet et du 7 août 1881, décide d'accorder aux victimes du coup d'Etat, des indemnités sous forme de rentes viagères incessibles et insaisissables.

La Commission des Basses-Alpes réunie le 20 octobre 1881 sous la présidence du Préfet DANICAN PHILIDOR, classait les dossiers en cinq catégories :

- 1<sup>ère</sup> catégorie : transportés à Cayenne ou en Algérie, condamnés par les Conseils de guerre, membres des comités de résistance, veuves des citoyens fusillés ainsi que de ceux morts en déportation ou en exil : 1200 Francs d'indemnités viagères annuelles (397 bénéficiaires)
- 2<sup>ème</sup> catégorie : expulsés et fugitifs condamnés à la déportation : 1000 Francs (28 bénéficiaires)
- 3<sup>ème</sup> catégorie : détenus sur les pontons et internés : 800 Francs ( 398 bénéficiaires)
- 4<sup>ème</sup> catégorie : emprisonnés et soumis à surveillance : 400 Francs (216 bénéficiaires)
- 5<sup>ème</sup> catégorie : emprisonnés sans être soumis ensuite à la surveillance : 200 Francs (113 bénéficiaires)

Ces indemnités devaient être attribuées sans tenir compte de la situation de fortune des intéressés, ni de leurs opinions politiques.

Pour les Basses-Alpes, le total des bénéficiaires s'élevait à 1206 pour un montant de pensions s'élevant à 931 800 Francs.

Rappelons que la commission mixte de 1852 avait jugé 1669 bas-alpins et prononcé 948 déportations en Algérie, 41 à Cayenne, 16 expulsions du territoire ; de très nombreux emprisonnés avaient été soumis ensuite à surveillance.

Après 1900, le fait d'appartenir à « ces familles républicaines » restait un critère favorable pour l'obtention d'un secours ou d'une recommandation.

Ces rentes ne furent pas revalorisées. On note dans le « *Journal des Basses-Alpes* » du 14 septembre 1924 un article sur « les oubliés » de 1851 qui stigmatise le gouvernement d'alors : le cartel des gauches, pour ne pas avoir augmenté ces pensions malgré la vie chère. On y apprend aussi que les pensions aux victimes du 2 décembre étaient devenues réversibles par moitié, sur la tête de leurs enfants.

## LA COMMISSION MIXTE

Les Commissions mixtes sont instituées par le décret du 3 février 1852. Dans chaque département, le préfet et le commandant de la place militaire se voient adjoindre un troisième fonctionnaire, un magistrat représentant le parquet : les trois hiérarchies garantes de l'ordre se rejoignent. La procédure est expéditive, tranchant sans débats et sans entendre les défenseurs.

Dans les Basses-Alpes la commission mixte siège du 5 février au 15 mars 1852 ; elle juge 1669 insurgés et prononce de lourdes peines : Les chefs sont envoyés en conseil de guerre (comme Ailhaud de Volx) et déportés à Cayenne (41 condamnations) ; 948 transportations en Algérie sont prononcées : Algérie+ (10 ans en résidence forcée), Algérie – (5 ans en résidence plus libre).

Les autres sont expulsés de France ou éloignés momentanément de leur résidence. Enfin, certains sont internés ou placés sous surveillance.

Vaste champ à l'arbitraire... Les observations restent d'ailleurs vagues : « exalté », « dangereux » ou même « très dangereux », « anarchiste », « meneur d'hommes ».

## L'IMPÔT DES 45 CENTIMES DANS LE DEPARTEMENT DES BASSES-ALPES- SON IMPACT SUR L'AGITATION POLITIQUE

Depuis 1846-1847, on assiste dans le pays à une dépression économique générale. Cette crise s'aggrave sur le plan financier et précipite les faillites industrielles et commerciales. Une production agricole abondante et une crise du crédit tirent à la baisse les prix des denrées agricoles. Notre département est touché.

La Révolution de février, par la fuite des capitaux qui s'accélère, transforme en catastrophe cette situation. Des centaines d'établissements commerciaux et industriels ferment leur porte.

La Banque de France est sur le point de cesser ses paiements.

Face au péril le gouvernement provisoire décrète le cours forcé des billets de banque, le développement des comptoirs d'escompte et décide d'augmenter les contributions directes de 45 centimes par franc, c'est l'impôt des 45% .

Dans le département des Basses-Alpes, la réaction est immédiate, avec un mouvement généralisé de protestation.

On note dans « *Le Républicain* » du 29 mars 1848, l'intervention du commissaire de la république Chateauneuf qui doit expliquer lors d'une tournée dans le département, aux habitants de Manosque qui l'apostrophent aux cris de « A bas les droits réunis », le sens de l'impôt de 45 centimes.

Il faut dire que les récriminations sont virulentes dès avant 1848, en matière fiscale dans notre département.

La quote-part assignée à chaque département en 1821 reste très lourde pour les Basses-Alpes. Le conseil général n'a de cesse de protester contre cette surcharge de l'impôt. En 1848, on lit dans la circulaire du candidat H. Fortoul : « la moyenne de l'impôt dans les Basses-Alpes est supérieure à la moyenne générale de l'impôt en France. Il absorbe 1/5<sup>ème</sup> des revenus dans notre département contre 1/10<sup>ème</sup> dans le Var et 1/12<sup>ème</sup> ou 1/15<sup>ème</sup> dans le Nord ou la Seine inférieure, départements industriels et riches».

On lit aussi dans le journal des Basses-Alpes de février 1849 sous la plume de Ripert-Monclar secrétaire d'un comité pour la réduction de l'impôt dans les Basses-Alpes : « Il est temps d'obtenir justice, l'impôt s'il rogne le superflu du riche,

retranche bien souvent sur le nécessaire du pauvre.... L'aggravation de l'impôt des 45 centimes a rendu cette année, les douleurs de cette inégalité plus poignantes encore. »

En effet, département montagneux essentiellement pasteur et agricole les Basses-Alpes sont un des départements les plus pauvres de France. «Solitudes désolées où vivent séparés du Monde, comme oubliés de la mère-patrie, quelques centaines de milliers d'hommes, véritables « martyrs » écrit l'économiste Blanqui quelques années plus tôt.

Les villes ne sont que des bourgades. Manosque, seule, dépasse les 5000 habitants. Pour ces populations nombreuses « la fortune est mince, le genre de vie frugal. Tout se borne au pain et à la soupe » comme le dit le curé de Jausiers.

Aussi dès avril 1848, le commissaire Châteauneuf décide pour calmer l'agitation « des dégrèvements partiels ou des remises totales pour les contribuables hors d'état de supporter ce surcroît de charge publique.... »

Mais la résistance continue et le préfet exhorte les maires « à faire l'état des personnes susceptibles de bénéficier de cette remise » tout en mettant en garde « contre le mauvais vouloir et la négligence qui s'exposeraient à l'autorité de la loi ». On note un rappel ferme du ministre de l'intérieur au Préfet le 5 septembre 1848, pour « l'inciter à accélérer la perception de l'impôt extraordinaire des 45 centimes... ».

Au mois d'octobre 1848, l'armée est appelée en renfort « pour faciliter la rentrée de l'imposition ».

Ainsi, on peut penser que l'impôt a été un facteur permanent de l'agitation populaire dans les Basses-Alpes sous la II<sup>ème</sup> République.

Les professions de foi de nombreux candidats réclamant la suppression des impôts trop lourds en attestent.... Ailhaud, Chateauneuf, Fortoul....

D'ailleurs pour marquer leur victoire et leur opposition à cette fiscalité lourde et injuste, les insurgés de décembre 1851, brûlent solennellement à Digne les registres des droits réunis (impôts indirects sur les boissons et les marchandises)

Même les autorités en conviennent comme l'écrit le procureur de Digne, Prestat, en 1851 : « ces populations ont été facilement égarées... parce que tous leurs intérêts sont en souffrance : leurs routes sont à l'état primitif, leurs torrents ...ne sont pas endigués, ils paient un lourd impôt. »

**André AILHAUD**, dit Ailhaud de Volx, est né à Volx en 1799 dans une famille bourgeoise locale ; son père est avocat et maire de Volx. Il entre dans l'administration des eaux et forêts en 1827 dont il devient garde général en 1831, en charge de l'arrondissement de Digne, en résidence à Digne, puis aux Mées, enfin à Forcalquier ; un poste qui lui donne une parfaite connaissance du terrain. Au moment de l'avènement de la Seconde République, Ailhaud est garde général à Pertuis d'où il est révoqué par le ministre en mars 1848 *pour menées démagogiques et propos séditeux*. Il continue donc ses activités républicaines dans les Basses Alpes, candidat à la députation de l'Assemblée constituante aux élections partielles de janvier 1849 ; il souhaite se présenter aux élections législatives de mai 1849 mais c'est CHATEAUNEUF, l'ex-commissaire du gouvernement révoqué qui a été choisi comme candidat. En décembre 1851, Ailhaud est l'un des principaux chefs de l'insurrection de décembre et sera le dernier à « résister » ; il se retire dans la montagne de Lure d'où, chassé par la neige et le froid, il regagne Marseille où il est arrêté et présenté devant le juge d'instruction, puis déféré en conseil de guerre le 11 mars 1852. Sa tête est sauvée par un officier que les insurgés avaient fait prisonnier aux Mées et qui témoigne qu'Ailhaud lui a sauvé la vie.

Ailhaud de Volx est condamné à la déportation à Cayenne ; son recours en grâce est refusé et il est transporté le 25 avril 1853 ; il décède avant même la fin de sa première année d'exil, à l'hôpital de l'île royale le 12 avril 1854. On connaît ses derniers moments grâce à la lettre du gardien adressée à sa famille.



**Louis LANGOMAZINO** est né en 1820 à Saint-Tropez de parents immigrés italiens ; son père est un marin génois qui devient quartier-maître à l'arsenal de Toulon. Louis devient apprenti forgeron à 15 ans, puis ouvrier et adhère à la Société de l'Union des ouvriers de l'arsenal ; c'est là qu'il rencontre Flora TRISTAN en 1844, rencontre qui sera décisive pour Langomazino ; Flora Tristan, initiatrice de l'organisation ouvrière nationale et internationale, parle de ces ouvriers de l'arsenal qui lui remplissent le cœur de joie...

En mars 1845, il est en tête de la grève des ouvriers de l'arsenal ; congédié, il part vers Marseille où il participe aux cours pour les ouvriers mais aussi à la vie culturelle : Louis Langomazino écrit de la poésie. Il y rencontre LAMARTINE le 9 septembre 1847 et, à la suite de cette rencontre, il développe des actions en faveur de l'instruction des ouvriers. Il est lui-même un extraordinaire autodidacte. Engagé dans le mouvement républicain, mais candidat malheureux aux élections de juin 1848, il s'engage dès octobre de la même année dans le journalisme, une nouvelle étape dans sa carrière. Il fait partie du comité de rédaction de la Voix du peuple, nouveau journal républicain marseillais tiré à 3 000 exemplaires, qui défend LEDRU-ROLLIN aux élections présidentielles. En février 1849, le journal s'étend aux départements alpins (Basses-Alpes et Hautes-Alpes) et confie sa rédaction à Louis L. qui emménage à Digne. Il va alors de village en village, de banquet en banquet et tente de gagner les chambrettes à la cause montagnarde, d'établir des correspondances entre elles. Il est bien entendu surveillé : on dit qu'il tente de convertir les hommes à la « religion socialiste ». Le procureur de Digne écrira de lui qu'il a l'habileté d'un chef de parti : « son instruction et son intelligence étaient suffisantes pour ce rôle dans un pareil département »... mépris des « citadins » pour le peuple des campagnes... Il passe aux assises à Digne en août 1849 ; acquitté, il fonde une société secrète, la Solidarité, à Manosque. Puis de février à juillet 1850, il crée son propre journal, *L'Indépendant des Alpes*. Le 25 octobre, il est conduit et emprisonné à Lyon et jugé au titre du « complot de Lyon », puis déporté aux Iles Marquises.

Partout, tout se fait dans l'ordre, la discipline. D'après un récit, il neige, on chante la Marseillaise et l'on parle provençal.

Parmi les insurgés (jugés en 1852) on trouve principalement des agriculteurs mais aussi de petits artisans mais également des commerçants, des propriétaires, des médecins, avocats et juges, des fonctionnaires dont de nombreux instituteurs, des employés et des prêtres. Les plus jeunes des insurgés jugés ont 16 ans, le plus âgé 78 ans.

Le 8 décembre après-midi apprenant qu'un contingent est parti de Marseille et arrive sur Digne, environ 5 000 insurgés partent vers les Mées pour leur barrer la route. Le 9 décembre, c'est la confrontation aux Mées et les insurgés font reculer l'armée mais ils apprennent aussi que la partie est perdue : ils sont seuls, partout l'armée a repris le contrôle et rétablit l'ordre ; de plus, du nord arrivent les troupes avec le Préfet DUNOYER.

Une véritable chasse à l'homme est alors organisée et le temps de la répression va commencer. 1669 insurgés sont jugés ; 948 déportations en Algérie, 40 à Cayenne et 16 expulsions sont prononcées ; les autres sont mis sous surveillance et remis en liberté. Des grâces interviendront, pour la fête du 15 août, à l'occasion du voyage de Louis Napoléon en Provence en 1852, à la proclamation du Second Empire le 2 décembre 1852, date anniversaire du coup d'Etat (mais aussi d'Austerlitz de son illustre oncle) ou encore à l'occasion de son mariage en 1853.

Le plébiscite est retardé d'une semaine dans notre département ; le 27 décembre, le score bas alpin devient le 2<sup>ème</sup> score de France en faveur du OUI : 98,2 % des suffrages exprimés ; mais il s'agit de sauver les parents insurgés et d'attirer la clémence.

Enfin, il faudra attendre la loi de réparation nationale du 30 juillet 1881 pour indemniser les républicains insurgés et déportés.

L'Histoire et ses manuels scolaires ont oublié ou presque cet épisode de l'histoire où des hommes se soulevèrent pour défendre la République, des notables *aux victimes petites* selon le mot de Victor Hugo.

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

## Aux Électeurs des Basses-Alpes.

**CITOYENS,**

Les ennemis de notre jeune République ne cachent plus leurs espérances et leurs coupables projets ; les circonstances sont graves ; il est difficile de prévoir les événements : mais il est permis de craindre de cruelles éventualités.

C'est dans les moments critiques que les hommes de dévouement doivent faire abnégation d'eux mêmes et de leur famille, pour se présenter résolument à la brèche.

Dix ans de persécution, sous la monarchie, ne m'ont point fait fléchir, et j'étais à la veille de perdre mon modeste emploi, lorsque l'aurore républicaine a lui : Je l'ai salué avec enthousiasme : mais, je le dis, avec douleur, les résultats n'ont pas répondu à nos espérances : le Peuple ne connaît encore, de la République, que l'impôt écrasant des quarante-cinq centimes.

Cependant ma foi ne s'est point attiédie ; la République triomphera, et Dieu veuille que, pour son triomphe, nous n'ayons à livrer que des combats de tribune ! Je ne puis m'empêcher d'appréhender des luttes plus terribles.

C'est au milieu de ces circonstances, c'est alors qu'un avenir peu éloigné de nous, est peut-être gros d'orages, que je viens, non pas solliciter vos suffrages, mais m'offrir à eux, pour vous représenter à l'Assemblée Nationale.

Ma Candidature est tout de dévouement, car mon Élection entrainerait immédiatement l'abandon de mon emploi.

Pour ceux qui me connaissent, je n'ai pas besoin de déclaration de principes ; pour ceux qui ne me connaissent pas,

voici mon programme hors duquel je ne comprends pas la République :

- L'unité de pouvoir ;
- La distinction des fonctions ;
- La liberté de la pensée ;
- La liberté de réunion et d'association ;
- L'éducation gratuite à tous les degrés ;
- La révision des lois sur le service militaire ;

L'abolition immédiate des impôts qui frappent les objets de première nécessité, comme le sel, les boissons, etc.

La réforme de l'impôt foncier, des octrois et des patentes ;

L'établissement de l'impôt progressif sur le revenu net ;

Le rachat, par l'État, des chemins de Fer, des Canaux, des Mines, etc.

La réforme administrative, judiciaire et pénale ; la Justice gratuite, c'est-à-dire la simplification des formes et la réduction des frais ;

Le droit au travail ;

Le crédit et les banques hypothécaires.

Salut et Fraternité.

André AILHAUD (de Volx)

GARDE GÉNÉRAL.

# RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

POPULATION.			RÉCAPITULATION DES PROFESSIONS.					
<p>Sexe masculin. <span style="float: right;">78,580</span></p> <p>  Gargons..... 49,368</p> <p>  Hommes mariés..... 30,521</p> <p>  Veufs..... 4,781</p> <p>Sexe féminin... <span style="float: right;">73,490</span></p> <p>  Filles..... 36,778</p> <p>  Femmes mariées..... 30,328</p> <p>  Veuves..... 6,384</p> <p><b>Total..... 152,070</b></p> <p><b>CULTES.</b></p> <p>Catholiques romains..... 152,018</p> <p>Calvinistes..... 31</p> <p>Luthériens..... 9</p> <p>Anglicans..... 6</p> <p>Israélites..... 6</p> <p>Autres cultes ou communautés..... 6</p> <p>Individus dont on n'a pu constater le culte..... 0</p> <p><b>Total..... 152,070</b></p> <p><b>NATIONALITÉ.</b></p> <p>Français d'origine..... 151,086</p> <p>Naturalisés français..... 29</p> <p>Anglais..... 1</p> <p>Allemands..... 11</p> <p>Belges..... 3</p> <p>Italiens..... 700</p> <p>Suisses..... 55</p> <p>Espagnols..... 27</p> <p>Polonais..... 10</p> <p>Autres étrangers..... 135</p> <p>Individus dont on n'a pu constater la nationalité..... 3</p> <p><b>MALADIES OU INFIRMITÉS APPARENTES.</b></p> <p>Aveugles..... 182</p> <p>Borgnes..... 310</p> <p>Sourds et muets..... 164</p> <p>Aliénés à domicile..... 82</p> <p>Aliénés dans les établissements particuliers..... 4</p> <p>Individus atteints du goitre..... 670</p> <p>  — atteints d'une déviation de la colonne vertébrale..... 195</p> <p>  — atteints de la perte d'un ou des deux bras..... 42</p> <p>  — de la perte d'une ou des deux jambes..... 35</p> <p>Pieds bots..... 129</p> <p>Autres maladies ou infirmités..... 1,546</p> <p><b>Total..... 3,359</b></p>	<p><b>DÉSIGNATION DES PROFESSIONS.</b></p> <p><b>1° Agriculture.</b></p> <p>Propriétaires cultivateurs..... 32,630</p> <p>Fermiers..... 1,699</p> <p>Fermiers propriétaires..... 854</p> <p>Fermier faisant en même temps un autre état..... 172</p> <p>Métayers ou colons..... 342</p> <p>Idem propriétaires..... 397</p> <p>Idem faisant en même temps un autre état..... 131</p> <p>Journaliers (vignerons, jardiniers, laboureurs, etc.)..... 4,669</p> <p>Idem propriétaires..... 2,502</p> <p>Idem faisant en même temps un autre état..... 363</p> <p>Domestiques attachés à l'exploitation (valets de ferme, bergers, etc.)..... 3,778</p> <p>Bûcherons, charbonniers..... 64</p> <p><b>2° Industrie et commerce.</b></p> <p><b>I. GRANDE INDUSTRIE OU MANUFACTURES.</b></p> <p>A. Fabrication des tissus de coton, de soie, de laine, de lin et chanvre, de poils et de crins..... 20</p> <p>B. Industrie extractive, ou exploitation des mines, carrières, tourbières..... 20</p> <p>C. Industrie métallurgique, ou fabrication de la fonte, du fer et de l'acier, idem des autres métaux..... 2</p> <p>D. Fabrication en gros d'objets ou d'ouvrages dont le fer forme la base (armes, machines, ustensiles aratoires, etc.)..... 15</p> <p>Idem dont les autres métaux forment la base..... 14</p> <p>E. Manufactures diverses (de papier, de papiers peints, construction de navires, raffineries de sucre et de sel, fabriques de produits chimiques, de cuir animal, de cuir vernis, verres, porcelaines, poteries, filanderies, etc.)..... 1</p> <p><b>II. PETITE INDUSTRIE OU MARCHANDS.</b></p> <p>A. Industrie du bâtiment (entrepreneurs, marchands de bois de construction, maçons, charpentiers, menuisiers, serruriers, peintres, vitriers, décorateurs, ouvriers ornemanistes, plâtres, plombiers, couvreurs, fûteriers, briquetiers, potiers, ardoisiers, marbriers, marbriers, marchands de meubles, tapissiers, marchands de papiers peints, vanniers, badigeonniers, etc.)..... 963</p> <p>B. Industrie de l'habillement (marchands de laines, marchands de tissus et d'ouvrages divers, merciers, chapeliers, tailleurs, marchands d'habits tout faits, cordonniers et sabotiers, modistes, couturiers, brodeuses, dentellières, fabricants de fleurs artificielles, fourreurs, gantiers, passementiers, blanchisseurs et apprêteurs, calandriers, teinturiers, corroyeurs, brossiers, fabricants de bas, de cols, coiffeurs, parfumeurs, etc.)..... 1,501</p> <p>C. Industrie de l'alimentation (restaurateurs, subergistes, cafetiers, pâtisseries, traiteurs, tables d'hôte, marchands de viandes, bouchers, charcutiers, tripiers, épiciers en gros et détail, marchands de comestibles, fruitiers, liquoristes, distillateurs, glaciers, crémiers, chocolatiers, confiseurs, brasseurs, marchands de sel, marchands de combustibles, marchands de grains, marchands d'animaux de boucherie, de bouteilles et bouchons, de cristaux, de faïence, d'ustensiles de cuisine, costelliers, tonneliers, fontainiers, porteurs d'eau, armuriers, marchands d'ustensiles de pêche et de chasse, vanniers, etc.)..... 1,486</p> <p><b>3° Industrie et commerce.</b></p> <p><b>I. GRANDE INDUSTRIE OU MANUFACTURES.</b></p> <p>Matières..... 20</p> <p>Ouvriers, apprentis, aides ou commis..... 216</p> <p><b>II. PETITE INDUSTRIE OU MARCHANDS.</b></p> <p>Matières..... 15</p> <p>Ouvriers, apprentis, aides ou commis..... 14</p> <p><b>III. PROFESSIONS DIVERSES.</b></p> <p>Matières..... 20</p> <p>Ouvriers, apprentis, aides ou commis..... 23</p>	<p><b>DÉSIGNATION DES PROFESSIONS.</b></p> <p><b>Industrie et commerce (suite).</b></p> <p>D. Industrie des transports (voiliers, bûcherons, carrossiers, chartrons, forgerons, marchands de cuir, maîtres de postes, directeurs de voitures publiques, cochers, palefreniers, conducteurs, garçons d'écurie, marchands de chevaux, maîtres et éques, marchands de fourrages, balayeurs et paveurs, vétérinaires, rouliers, constructeurs de bateaux, callais, cordiers, bûcherons, ouvriers des chemins de fer, agents de ces chemins autres que les employés de l'administration, portefaix et commissionnaires)..... 562</p> <p>E. Industrie relative aux lettres, aux sciences et aux arts (fondoyers en caractères, marchands de papier, imprimeurs, éditeurs et libraires, marchands d'estampes, de tableaux, de cartes géographiques, fabricants d'instruments de chirurgie, opérateurs, instituteurs, facteurs d'instruments, naturalistes, relieurs, cabinets de lecture, etc.)..... 19</p> <p>F. États de l'art (graveurs sur métaux autres que les artistes orfèvres, tourneurs sur bois et métaux, sculpteurs, marchands d'objets d'art et de curiosité, bijoutiers, orfèvres, joailliers, horlogers, fabricants de bronzes, marchands d'or et d'argent, marchands de pierres précieuses, etc.)..... 42</p> <p>G. Autres états..... 91</p> <p><b>III. PROFESSIONS DIVERSES RELATIVES AU COMMERCE.</b></p> <p>(Banquiers, agents de change, courtiers de commerce, commissionnaires en marchandises, facteurs, changeurs, essayeurs, etc.)..... 16</p> <p><b>4° Domesticité.</b></p> <p>Propriétaires vivant du produit de leur propriété, rentiers..... 998</p> <p>Pensionnés de l'Etat, des communes, Magistral, fonctionnaires et employés du gouvernement..... 228</p> <p>Employés des communes..... 775</p> <p>Employés chez des particuliers ou dans des administrations particulières..... 255</p> <p>Militaires et marins..... 197</p> <p>Pharmaciens, médecins et sage-femmes, Avocats, Clercs et notaires, Agents d'affaires..... 569</p> <p>Instituteurs et professeurs..... 164</p> <p>Artistes, architectes, musiciens, peintres, chanteurs, comédiens, sculpteurs, stucateurs..... 108</p> <p>Hommes de lettres et savants..... 16</p> <p>Ecclésiastiques..... 3</p> <p>Étudiants des facultés et des écoles spéciales..... 180</p> <p>Idem des établissements d'instruction secondaire..... 75</p> <p>Autres professions libérales..... 24</p> <p><b>5° Désignations diverses.</b></p> <p>Mendiants et vagabonds..... 57</p> <p>Délivés..... 42</p> <p>Filles publiques..... 5</p> <p><b>6° Individus sans professions.</b></p> <p>Sans moyens d'existence connus..... 291</p> <p>Infirmes vivant dans les hospices..... 7</p> <p>Femmes vivant de travail ou des revenus de leurs maris..... 4,737</p> <p>Enfants en bas âge à la charge de leurs parents..... 18,803</p> <p><b>TOTAL..... 78,580</b></p>						

CERTIFIÉ le présent tableau général de la population du département du *Savoie*, montant à *152,070* habitant conforme aux tableaux de dénombrement fournis par les maires des communes de ce département.

*Digne*, le 31 *août* 1851.

LE PRÉFET,

NOTA. Le dénombrement de 1851 présente, sur celui de 1846, une *diminution* de *4,609* habitants.

Le nombre des étrangers traversant le département le 15 avril était de *70* SAVOIR:

Allemands..... 0	Italiens..... 51
Anglais..... 9	Polonais..... 0
Belges..... 9	Suisses..... 0
Espagnols..... 0	Autres étrangers..... 19

*Le 11 y br 1851 transmis le tableau au Ministre de l'Intérieur*

**BUREAUX :**  
A Digne, Maison Comand  
A Marseilles, place des  
Hommes, 1.  
**Abonnement :**  
Trois mois, 3 fr.  
Six mois, 5 fr.  
Un an, 10 fr.  
**Rédacteur en Chef :**  
**L. Langomazino.**  
Administrateur  
**H. Julien-Sauve.**

# L'INDÉPENDANT

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Paraissant une fois par semaine.

On s'abonne  
sans augmentation  
ou de prix  
à l'ancien  
André, 15, à B  
Expéditeur, 1  
Écroulé, 115  
A Forcé, 1  
Auguste Féer  
Sisteron.  
Marcelin Mari  
Lyon, ou di  
postes, à l'  
Sauvigné, mal  
A Castellane  
A Castellane

S'adresser, pour la Rédaction, au bureau de Digne. — Les lettres sans signatures et sans adresses ne seront pas lues. (Ecrire franco). — On traite de gré à gré pour les annonces de toute nature.

## Le Suffrage Universel.

Lorsque, dans la République, le peuple est le corps de la souveraine puissance, c'est une démocratie. Lorsque la souveraine puissance est entre les mains d'une partie du peuple, c'est ce qu'on appelle une aristocratie.

Le jour où le suffrage universel sera compris, accepté, pratiqué et hors de toute atteinte, la République et la société seront à jamais préservées de toute commotion, de tout cataclysme politique.... La pacification de la rue suivra celle des esprits.... L'ère des révolutions pacifiques s'ouvrira.

Cette vérité a pénétré déjà dans tous les esprits sérieux ; elle est l'objet des méditations de tous les libres penseurs, de tous ceux qui sont vraiment dévoués à la chose publique.

Le suffrage universel porte dans ses flancs la solution du problème social ; il possède une puissance, une force incalculables. Que serait devenue l'Assemblée constituante, au 15 mai et au 24 juin, si elle n'avait procédé de l'élection universelle ? Elle aurait disparu au milieu de la tourmente, comme avait disparu, avant elle, la Chambre des satisfaits et des pritchardistes. Que serait devenu L. Napoléon si il n'était que l'élu de quelques censitaires ? il aurait repris, en Angleterre, son bâton de constable, ou en Suisse, son titre de citoyen de Turgovie. Mais la sanction souveraine du peuple a mis au-dessus de tout mouvement, de toute révolution, les hommes qu'elle a choisis pour son comité, le pouvoir.

En outre de cette force inhérente à son principe constitutif, le suffrage universel possède encore la panacée pour guérir tous les maux dont la société peut souffrir ; pour cicatriser les blessures qu'il peut se faire lui-même par imprudence, par confiance aveugle, par inertie et par ignorance.

Il peut renverser après avoir édifié, il peut modifier après avoir adopté aveuglément ; il peut corriger, avertir, louer, stimuler au gré de ses desirs, sans jamais avoir recours pour cela à la force brutale, à l'emploi des baïonnettes.

Sans doute, lorsque quelques privilégiés de la fortune seulement étaient aptes à recevoir le mandat de la représentation nationale, conféré par des électeurs privilégiés aussi, et qui, trop souvent, auraient fait de ce

pouvoir un abus immoral, le peuple ne pouvait avoir d'autre moyen de faire reconnaître ses droits que par la voie des armes ; il l'a fait, et il a bien fait ; aujourd'hui il ne peut en être ainsi : toutes les misères, toutes les souffrances des travailleurs, si dignes d'intérêt et de soulagements immédiats qu'elles soient, ne sauraient justifier une insurrection contre ce qui est, car ce qui est est l'ouvrage de tous, une émanation de la volonté de tous ; il faut qu'il attende, qu'il attende patiemment que l'occasion se présente pour faire justice de toutes les apostasies, de tous les sophismes, de toutes les violences, de toutes les ruses. Mais au jour de ces nobles représailles, il ne faut pas qu'il manque à l'appel solennel, il ne faut pas, sous des prétextes quelconques, laisser l'urne électorale vide des bulletins des travailleurs ; ou les accorder à ceux qui déjà ont trahi leur cause ; il ne faut pas reculer devant les menaces des puissants et leur laisser, par une prudence coupable, par pusillanimité, par complaisance, les fruits d'une victoire facile et acquise sans combat.

Qu'on cesse de se plaindre, quant à présent, contentons-nous de suivre de l'œil ceux qui ont failli à leur mandat ; enregistrons leurs paroles, leurs actes, et livrons-les à l'appréciation de tous ; cela fait, reposons-nous sur le bon sens des masses, sur les progrès quotidiens qui s'opèrent en elles, ayons foi dans leur intelligence et leur raison.... Souvenons-nous.... Les leçons du passé sont trop rudes, trop sévères pour qu'elles ne profitent pas à l'avenir.

Mais, si le suffrage universel est imposé aux malheureux jusqu'au silence de la plainte, il doit aussi inspirer le plus grand respect à ceux qui en ont ressenti directement les bienfaits. Aux cris que jettent de toutes parts les affamés de pouvoir, à la peur qu'ils manifestent tous les jours dans leurs journaux, dans leurs conciliabules, à la tribune même, on voit bien qu'ils ont répondu négativement au problème qu'ils devaient résoudre ; on voit bien qu'ils redoutent l'esprit qui leur a soufflé la vie politique.

Sous le prétexte spécieux de régulariser le suffrage universel, ils veulent le détruire ; parce qu'ils ont menti au suffrage universel, parce qu'il doit les châtier en les rélegnant dans l'oubli, en les enveloppant de son majestueux dédain.

Oh ! s'ils osaient y toucher ! Soldats, paysans, ouvriers, boutiquiers, prolétaires et bourgeois ; vous qui

avez souffert, et à qui nous avons le courage navrant de dire : souffrez encore ; vous qui aspirez à la stabilité, à la confiance, au bien-être, à la sécurité ; le moment serait venu de faire trêve à la plainte ; plus qu'à la plainte ; au silence ; le silence serait alors un crime, comme il est aujourd'hui une vertu !

Courber la tête devant le pillage de votre souveraineté, serait une lâcheté pareille à celle qui vous trouverait froids devant l'invasion des barbares.

Déjà, voyez-les : pareils à vous n'êtes ni menaçants, ni terribles, parce que vous n'avez déposé toutes haines sur l'autel de la légalité, parce que vous voulez résoudre la question sociale par le vote, ils vous croient vaincus et machés, et se flattent de vous mener en laisse sans que vous opposiez la moindre résistance. Ils se trompent : votre calme est celui de la force et du droit. C'est un calme effrayant pour les pervers, un avertissement dont ils devraient profiter.

Qu'on le sache bien, l'Assemblée législative, ni le pouvoir exécutif, n'ont le droit de modifier, diminuer, restreindre l'exercice de la souveraineté populaire. La constitution, en vertu de laquelle ils tiennent leurs pouvoirs, dit formellement :

Art. 1<sup>er</sup> La souveraineté réside dans l'universalité des citoyens français.

(Elle est inaliénable et imprescriptible ; aucun individu, aucune fraction du peuple ne peut s'en attribuer l'exercice.)

Art. 23 L'élection a pour base la population.

Art. 24 Le suffrage est direct et universel.

Art. 25 Sont électeurs, sans condition de cens, tous les Français âgés de 21 ans et jouissant de tous leurs droits civils et politiques.

Ces termes sont clairs et précis, quels que soient les motifs, autres que ceux prévus par la Constitution, qui couvrent l'ostracisme de certaines catégories de citoyens ; il y a violation flagrante dès qu'il se produit, et alors on doit se rappeler l'article 44 qui confie le dépôt de la Constitution, et des droits qu'elle consacre, à la garde et au patriotisme de tous les Français. Souvenons-nous toujours de ces droits sacrés, ils sont la sauvegarde de nos intérêts les plus chers ; tenons-nous prêts à les défendre s'ils sont attaqués ; que tous les pygmées qui s'épuisent en cris de rage et de désespoir, sachent bien que le peuple n'est pas disposé à courber le front sous le joug d'un despotisme nouveau, de

(M)

# Arrondissement de Forcalquier

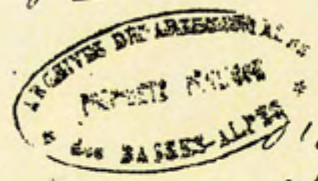
## Tableau général des sociétés d'agrément, chambres, cercles et ... existant dans l'arrondissement.

Commune ou le cercle ou chambre est établi.	Dénomination de la Société.	Nombre de Sociétaires	Observations
Forcalquier	Cercle du Commerce	50	sans but politique = on y reçoit les débats, le national, l'union, la réforme, le charbon, la main, la gazette du midi, la voix du peuple, le journal de Forcalquier.
	Chambre de la jeune France	10	composé de républicains socialistes se faisant plus de la propagande
	Chambre de la gauche	15	sans but politique = pendant quelques heures à boire et à manger en commun.
	Vieille France	18	
	Jeunes Républicains	10	composé de Républicains ne troublant pas la tranquillité publique.
	Société d'Instruction	100	se réunissant tous les premiers dimanches de chaque mois; 11 mois par an, qu'ils s'occupent de politique.
Mauvoque	Cercle maçon Dabbieurs	60	ouvriers et artisans de tout âge = reçoit la réforme et la voix du peuple = s'occupent de politique et font de la propagande socialiste.
	Maçon Dornant	50	ouvriers et cultivateurs de tout âge = le journal la réforme est reçu = partisans de la République démocratique et sociale.
	Maçon Guphène	80	ouvriers et cultivateurs = Le journal la voix du peuple est reçu = républicains démocratiques et socialistes.
	Maçon Olic	100	jeunes gens cultivateurs, reçoivent la voix du peuple et la réforme opinions très avancées.
	Maçon Turin	30	jeunes gens de 18 à 20 ans sans journal.
Reillaime	Société des 40	40	Soies de famille = tout à fait étrangers à la politique.
	Cercle des quatre rivières	100	gens de bon ordre = on y reçoit des journaux de tous les maçons.
	Chambre sans dénomination	50	Sans but politique.
	Cercle des arts	12	sans but politique = la partie et la consommation.
St-Homme	Cercle de la réforme	15	☺ — ☺
	Cercle de la Cocarde	15	☺ — ☺
	Cercle de l'Union	13	☺ — ☺
Millemave	Chambre sans dénomination		☺ = se réunissant chaque hiver
Peyprie	☺		☺ = la partie et la consommation.
Pierrevet	☺	18	on reçoit aucun but politique = la partie et la consommation.
	☺	18	
	☺	18	☺

Préfecture  
de  
Basses-Alpes

Acte Administratif (5) 60

Le 30 Juin 1848



Sur la lettre de M<sup>r</sup> le Procureur Général près la Cour  
d'appel d'Aix, celle de M<sup>r</sup> le Procureur de la République  
de Toulon du 16 de ce mois et le rapport de la  
Gendarmerie à la résidence de cette ville.

Sur le décret du 3 Juin 1848 art<sup>o</sup> 10  
Considérant que M<sup>r</sup> Provil, maire de M<sup>r</sup>éane, a  
ouvert, à l'occasion de la fête patriotique de la commune,  
un concours de Chant et d'harmonie dans un programme  
lié à la publicité, qu'il y aurait été inscrit dans  
le Chœur des juges.

Considérant que le concours a eu lieu en présence  
de plus de 300 personnes.

Considérant qu'après divers romans et chansons  
lactiques, on a chanté un hymne dont les strophes  
sont une exhortation à la haine des citoyens les uns contre  
les autres et par suite à la guerre civile et au renversement  
de la Constitution.

Que M<sup>r</sup> le Maire a décerné au Sr Cheyrolle  
Prabanié qui avait chanté cet hymne, le prix du  
Concours.

Considérant que par l'adhésion qu'il a ainsi  
impitoyablement donnée aux plus détestables principes,  
M<sup>r</sup> Provil ne présente plus les garanties morales  
nécessaires pour remplir les fonctions de Maire.

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup> Le Sr Provil, maire de M<sup>r</sup>éane  
est suspendu de ses fonctions.

Art. 2. Il a été nommé un Maire provisoire pour  
les fonctions de Maire

Ministère  
de l'Intérieur.

Paris, le 3 Juillet 1850.

2.<sup>e</sup> Division.  
Sûreté Générale

1.<sup>er</sup> Bureau.

Monsieur le Préfet, lorsque vous m'avez  
rendu compte des désordres qui ont eu lieu à  
Mauvoisin, à l'occasion de l'acquittement par la Cour  
d'Assises du S.<sup>r</sup> Buisson, ancien Maire de cette  
ville, vous signaliez, comme la cause principale de  
l'agitation dans ce pays, l'existence de plusieurs  
sociétés secrètes, dont les manœuvres vous paraissent  
ne pouvoir être suivies efficacement que par l'acte  
d'une surveillance secrète.

Pour vous mettre en mesure de pourvoir au  
dépaiement de ce service, je viens de décider, conformément  
à votre demande, qu'il vous serait accordé une  
allocation spéciale de trois cents francs. Cette  
somme sera incessamment mise à votre disposition  
par la Comptabilité du Ministère de l'Intérieur.

Après, Monsieur le Préfet, l'assurance de  
ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

M. B. B. B.

Ministère  
de l'Intérieur.

Paris, le 20 juin 1849.

(4)

2<sup>e</sup> Division.  
Sûreté Générale.

1<sup>er</sup> Bureau.

Circulaire.

Monsieur le Préfet, la presse anarchique entretient dans le pays une agitation dont il importe de neutraliser les fâcheux effets. Depuis quelques mois, plusieurs journaux de départements ont redoublé de violence et d'hostilité; leurs colonnes sont remplies d'appels à la révolte ou de nouvelles mensongères et alarmantes, colportées dans le but de fomenter l'irritation et de pousser au désordre.

Cependant, Monsieur le Préfet, les lois ont prévu des actes aussi coupables et prononcé des peines contre leurs auteurs. D'où vient donc que la répression est nulle? Faut-il croire que l'autorité est intimidée ou que les magistrats hésitent à remplir leurs devoirs?

J'appelle votre attention sur la nécessité de surveiller avec soin les journaux anarchiques: il est évident que l'impunité ne fait qu'enhardir de semblables publications. L'administration serait coupable de faiblesse ou d'incurie, elle manquerait à ses devoirs envers la société, si elle fermait les yeux sur les écarts dangereux d'une presse qui vient en aide aux factions. Veuillez examiner avec soin si, avant les événements du 13 juin, si, depuis lors, les journaux hostiles, publiés dans votre département, n'auraient renfermé aucun article

M. le Préfet du département

article présentant le caractère d'une atteinte à l'ordre ou aux lois. Si ces feuilles ont déversé la haine et le mépris contre le Gouvernement de la République, si elles ont eu recours à la calomnie et à l'outrage, si elles ont osé contester à la majorité de l'Assemblée Nationale le droit d'être obéie et de rendre des décisions qui méritaient le respect et la soumission des citoyens, si, enfin, elles ont dirigé contre notre armée des attaques mensongères, de semblables délits ne sauraient demeurer couverts par le silence; il importe aux nécessités de l'ordre d'en provoquer la répression.

J'insiste donc, Monsieur le Préfet, pour que vous vous attachiez à surveiller très attentivement les publications coupables et à les signaler sans retard à la justice. Je compte sur votre fermeté et sur votre dévouement.

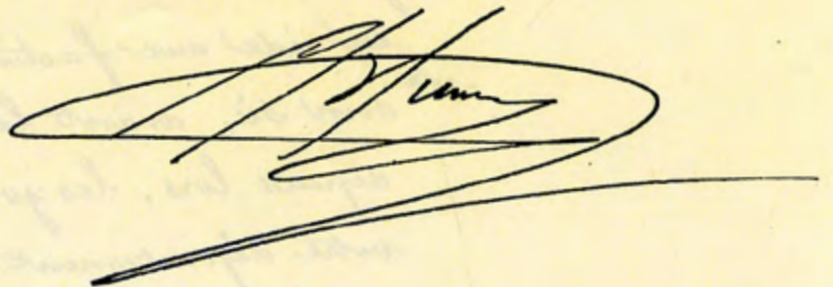
Agréés, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

Signé: J. Dufaure.

Pour expédition:

Le Secrétaire Général,



2578 1121

6

**AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.**

---



**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE**  
**DÉCRÈTE:**

**Art. 1.**

**L'Assemblée nationale est dissoute.**

**Art. 2.**

**Le Suffrage universel est rétabli. La loi du 31 mai est abrogée.**

**Art. 3.**

~~Le Peuple français est convoqué dans ses comices à partir~~  
**du 14 décembre jusqu'au 21 décembre suivant.**

**Art. 4.**

**L'état de siège est décrété dans l'étendue de la 1<sup>re</sup> division militaire.**

**Art. 5.**

**Le Conseil d'État est dissous.**

**Art. 6.**

**Le Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.**

**Fait au Palais de l'Élysée, le 2 décembre 1851.**

**LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.**

*Le Ministre de l'Intérieur,*

**DE MORNAY.**

# PROCLAMATION



*Citoyens des Basses-Alpes,*

Le Pacte fondamental vient d'être brutalement déchiré par celui qui avait juré de le respecter.

Napoléon Bonaparte, traître et parjure, voulait assouvir, à l'aide de la guerre civile, son ambition effrénée, mais le Peuple, partout debout, déjoue sa criminelle attente et répond majestueusement à son attentat. Il se rappelle que le vieil honneur français est sous sa sauve-garde, et que la République et la Constitution ont été confiées à leur patriotisme.

Citoyens, quand le Peuple se lève, ce n'est pas la jacquerie qui s'organise, c'est l'Ordre et la Liberté qui reparaisent. Quand le Peuple se lève, c'est le Juge qui appelle les traîtres à ses Assises souveraines; c'est le Maître qui reprend sa place. Rien n'est plus que lui.

Quant à vous, Citoyens des Basses-Alpes, qui tous avez abandonné vos foyers sans un regret, sans une hésitation, au seul nom de Devoir et de Liberté, vous avez bien mérité de la Patrie. Elle le proclame. Elle paiera sa dette, nous nous en portons forts au nom de la République et de la Constitution. Votre œuvre est trop admirablement comprise pour ne pas être admirablement achevée. La Justice et la Liberté doivent seules vous y aider par leur toute puissance accrue de toutes les forces que leur apporte et votre patriotisme et votre dévouement.

*Le Comité de résistance,*

**AILLAUD de Volx, AILLAUD Pierre,  
BARNEAUD, Ch. COTTE et BUISSON.**

triblé municipale, M. le préfet ordonne la mise en liberté des individus arrêtés.

A midi, arrivée des 300 soldats du dépôt envoyé dans le Gard, et qui a reçu en route l'ordre de revenir à Digne. Ce détachement ramène trois individus arrêtés à Malijai et appartenant aux premières bandes qui doivent envahir le chef-lieu.

A 2 heures, M. le préfet passe en revue la troupe et la garde nationale.

L'inquiétude de la population et des autorités augmente. Dévouement et énergie de M. le maire Fruchier qui invite les citoyens au calme et à la confiance. Il est dignement secondé par M. le lieutenant de gendarmerie Buchot et le brave commandant de la garde nationale, M. Romieu.

On apprend que l'insurrection a gagné Sisteron et que les autorités ont été obligées de se retirer dans la citadelle défendue par un faible détachement du 25<sup>e</sup> léger.

Samedi soir. — L'évasion annoncée est imminente. L'anxiété des habitants est à son comble. L'autorité prend des mesures pour fermer aux insurgés l'entrée de la ville. La garde nationale est invitée à se tenir prête à marcher au premier signal. Deux compagnies de la garnison et quelques brigades de gendarmerie occupent la route des Sièges. Le maire et le lieutenant de gendarmerie sont en tête. Vers les dix heures un coup de feu blesse un gendarme à la cuisse. La route est pour ainsi déserte.

La garde nationale se réunit sur le Pré de foire; l'attitude hostile de quelques hommes détermine un grand nombre de gardes nationaux à quitter les rangs. Cette désertion ne laissant plus à la disposition de l'autorité que les 300 jeunes soldats de la garnison, M. le préfet pense qu'il serait insensé de s'opposer aux envahisseurs avec des forces si minimes, et se retire avec la troupe dans la caserne, qu'il quitte bientôt pour se rendre à Seyne.

Dimanche matin, 3 heures. — Six cents insurgés venus de Riez, de Mezel et des pays voisins, envahissent l'hôtel de la Préfecture et le Palais de justice, et parcourent la ville au chant de la *Marseillaise* et autres cris séditieux. Sac des caves et cuisines de la Préfecture.

Arrivée successive de nouvelles bandes armées venant de divers points. Envahissement de la Mairie.

A 10 heures, une colonne de 5 à 6 mille hommes venant de Manosque, Forcalquier, les Mées, Oraison, Reillanne, Peyruis, Valensole, etc., entre à Digne et campe sur le Pré de foire. On remarque quelques femmes dans cet immense rassemblement.

Désarmement de la gendarmerie, scènes navrantes. Plusieurs gendarmes sont conduits en prison. Les insurgés maîtres de la maison d'arrêt mettent en liberté plusieurs détenus et des condamnés de la cour d'assises.

Les habitants sont requis d'apporter à la Mairie des vivres pour la subsistance des insurgés. Distribution de pains à l'hôtel de ville, à la Préfecture et sur le Pré de foire. Plusieurs maisons sont envahies par des troupes d'insurgés qui exigent des vivres.

Envahissement du Grand-séminaire où ont lieu des scènes affligeantes de dévastation. Les élèves de cet établissement sont mis en fuite, quelques-uns insultés. 7 à 800 insurgés s'y installent.

Arrivée incessante de nouvelles bandes. Pour prévenir toute désertion, les ponts et les issues de la ville sont gardés par des postes soumis à la consigne la plus sévère.

L'insurrection tente d'envahir la caserne et de désarmer la garnison. Capitulation par laquelle celle-ci obtient de ne pas être inquiétée. Néanmoins des travaux intérieurs de défense sont exécutés pour mettre la caserne à l'abri d'un coup de main.

L'attitude de M. le commandant Chevalier retranché dans une position avantageuse, en impose durant ces deux journées à l'insurrection, et contribue puissamment à la sauvegarde de la cité.

Les chefs du mouvement installés à la préfecture organisent un Comité de résistance. Proclamations signées Buisson, Ch. Cotte, Escoffier, Guibert, Aillaud (de Vols), P. Aillaud, Jourdan et Barneaud. Ces proclamations décrètent la suspension des jupes de paix, l'abolition des contributions indirectes, la création de comités de résistance dans les communes, cantons et arrondissements, et contiennent de vives excitations à la révolte. Ces excitations sont sans inutile, car un grand nombre d'insurgés n'ont suivi le mouvement qu'entraînés et forcés.

Le corps municipal contraint de résigner ses pouvoirs. Formation d'une administration provisoire.

Le Comité saisit les fonds de la Recette générale et les fait porter à la Préfecture. Ils s'élèvent à 15,000 fr. Il s'empare aussi des caisses du directeur de la poste, du conservateur des hypothèques, de l'entreposeur des tabacs et du percepteur.

Le poste déposé à la garde de l'évêché n'empêche pas des scènes de violence de s'y accomplir. Mgr Meirieu se voit obligé de quitter son palais.

Envahissement des bureaux de tabac où sont distribués les tabacs de la régie.

Absence complète de nouvelles de Marseille et de Paris. Les courriers continuent d'être arrêtés et conduits à la Préfecture où le Comité retient les journaux, dépêches et correspondances particulières.

Des menaces d'incendie faisant craindre pour la sécurité du couvent des Ursulines, par les soins d'un membre du comité, quelques honnêtes citoyens de Digne veillent à la préservation de cet établissement.

Les insurgés sont envoyés par troupe aux habitants contraindre de les nourrir et de les loger. Bientôt dans les maisons l'encombrement est tel qu'un grand nombre d'émeutiers sont obligés de bivouaquer au dehors.

On peut évaluer à plus de dix mille hommes le chiffre des insurgés qui occupent la ville.

Une solde de 2 fr. 50 c. par homme est distribuée à l'armée insurrectionnelle.

La nuit est tranquille. Nulle part l'ordre n'est troublé.

Lundi. — Les nouvelles les plus alarmantes sont répandues: on parle de tout le Midi soulevé, de Paris en insurrection, du président de la République en fuite.

Reorganisation de la garde nationale. Le citoyen Baumé est élu commandant à la presque unanimité des suffrages par environ 350 votants. Autant d'adhésions au Comité de résistance sont déposées.

La justice se rend à Malijai pour constater un assassinat commis la veille dans les environs de ce bourg. Un insurgé qui voulait empêcher trois de ses compagnons de piller une maison de campagne, a été fusillé par eux à bout portant.

Les papiers et registres des contributions indirectes sont brûlés sur le Pré de foire.

Stupeur et anxiété inexprimables durant ces deux dernières années. Des bruits sinistres n'ont cessé de consterner la ville.

On parle d'horribles projets qui menacent les personnes et les propriétés, de listes de proscription, de pillage, d'incendie, de contributions forcées sur les riches. Les plus affreuses calamités sont redoutées à chaque instant.

Tout à coup on apprend que des troupes paries de Marseille la veille en omnibus marchent sur Digne. Cette nouvelle est confirmée par une dépêche du maire de Valensole. Il est cinq heures du soir.

La garde nationale est rassemblée devant l'Hôtel-de-ville. La colonne insurrectionnelle défile vers le grand-pont au chant de la Marseillaise. Quelques membres du Comité sont à sa tête. Deux mille hommes environ restent à Digne. Mais la dévotion est commencée et s'achève bientôt.

Les insurgés s'avancent jusqu'à Malijai sans rencontrer les troupes. Plusieurs charrettes de pain sont envoyées sur ce point pour l'approvisionnement de la colonne. Sur le passage, les habitations sont rançonnées.

Mardi. — Malgré absence que la veille des nouvelles de Paris et même du département. Mâle bruit contradictoire au sujet d'un engagement aux Mées entre les troupes et les insurgés. Ce n'est que 2 jours après que la vérité est connue.

Au delà des Mées où les émeutiers s'étaient fortifiés, ils rencontrent un détachement du 14<sup>e</sup> léger, envoyé en avant. Des coups de feu partent du rang des insurgés; la troupe riposte par quelques feux de peloton qui abattent ou blessent une quarantaine d'émeutiers; le reste se débande et prend la fuite; quelques uns jettent leurs armes et se précipitent dans la Durance qu'ils tentent de traverser à la nage. Tandis que le détachement se reploie sur le bataillon, une petite troupe d'insurgés parvient à se rallier et, embusqués sur les hauteurs qui bordent la route, harcèlent la retraite du bataillon, qui revient sur Oraison. Deux officiers et quelques soldats tombent entre les mains des émeutiers qui les emmènent aux Mées. L'intervention de chefs influents sauve ces militaires au moment où ils allaient être fusillés. Le bataillon a 3 ou 4 blessés. Le courage et la force d'âme de l'un de ces derniers doit être cités avec éloge. Ce brave ayant eu les mains criblées par de gros plombs de chasse, refuse de rendre son fusil, et le saisissant entre ses dents, regagne péniblement Oraison où il ne rejoint son bataillon qu'après avoir longtemps erré à nuit dans la campagne.

La troupe pensait avoir affaire à des bandes plus considérables, croit prudent de se replier sur Vinon et d'aller attendre des renforts.

A Digne la population est dans une alerte continuelle. Pendant la nuit, les insurgés achèvent d'évacuer la ville. Le Comité de résistance se dissout par la fuite des membres qui y siégeaient encore.

Mercredi. — La ville semble avoir repris son calme habituel. La population commence à respirer. M. le conseiller Clément s'installe à la Préfecture. Le corps municipal rentre dans ses fonctions. Les nouvelles de Paris et de Marseille sont rassurantes. Les journaux de cette dernière ville annoncent que le général commandant la 7<sup>e</sup> division militaire a mis le département en état de siège, et que des troupes s'avancent sur les deux rives de la Durance pour comprimer l'insurrection.

La garde nationale veille de concert avec la gendarmerie et la garnison à la sécurité de la ville.

Jeudi. — On apprend qu'une sédition a éclaté le 8 à Barcelonnette et a emprisonné les autorités. La recette particulière a été pillée. Un gendarme et un donanier ont été blessés. Cette insurrection est toute locale; les villages voisins n'y ont pris aucune part.

L'arrondissement de Castellane continue à être calme.

Les nouvelles extérieures sont toujours satisfaisantes.

M. le préfet Dunoyer s'est rendu de Seyne à Gap où il doit marcher sur Sisteron avec des forces importantes.

Dans la soirée, affreuse panique. L'autorité a été officiellement instruite que des bandes considérables d'insurgés refoulés du Var marchent sur Digne. L'avant-garde comptant plus de 300 hommes est arrivée à Mezel. De promptes mesures sont prises pour repousser cette invasion. L'autorité expédie à Sisteron deux estafettes pour demander au bataillon qui occupe cette ville et qui en a chassé l'insurrection, un détachement suffisant pour renforcer la garnison de Digne. La garde nationale s'est réunie et se tient prête à marcher au premier ordre. Cette fois il y a unanimité de résolution.

Une forte barricade ferme l'issue du pont des Eaux-Chaudes; deux compagnies du 25<sup>e</sup> léger stationnent sur la route de Mezel, ayant à leur tête le maire de Digne. La nuit se passe sans alerte.

Vendredi. — Le détachement qui gardait les abords de la ville a arrêté quelques individus présumés appartenir à la bande signalée.

On est bientôt instruit que le reste de ces pillards s'est dispersé dans les montagnes. Une colonne est envoyée à faire des hauteurs. A 4 heures du soir, arrivés de deux compagnies du 40<sup>e</sup>, ayant leur tête M. le préfet Dunoyer. Ces troupes si impatientement attendues, entrent à Digne au milieu de la population toute entière accourue sur la route et le boulevard.

Une proclamation de M. le préfet, immédiatement affichée, annonce que l'ordre est rétabli à Sisteron, et invite les citoyens à la confiance et au calme.

Dans la soirée, quelques arrestations sont opérées.

Samedi. — Arrivée de deux bataillons d'infanterie (le 14<sup>e</sup> et le 10<sup>e</sup> léger), d'un détachement de hussards et de deux pièces de canon. Le 10<sup>e</sup> léger après avoir opéré dans le Var, a renforcé à Vinon le 14<sup>e</sup> léger.

Ces troupes sont casernées au collège, au Grand-séminaire et au Palais de justice. Proclamation officielle de l'État de Siège. M. le lieutenant-colonel Parson, du 14<sup>e</sup> léger, est nommé pour le commander. Désarmement de la garde nationale de Digne. L'autorité militaire continue à opérer des arrestations.

Dimanche. M. le préfet se rend à Barcelonnette avec les deux compagnies du 40<sup>e</sup>, pour délivrer les autorités. Dans la soirée, arrivés à Digne d'un bataillon du 21<sup>e</sup> léger qui est parti d'Aix et a étouffé l'insurrection à Pertuis et à Manosque. Dans cette dernière ville, un grand nombre d'insurgés ont été pris et dirigés sur le Château d'If.

Les jour suivants, 15, 16, 17 décembre, mouvement de troupes entre le chef-lieu et divers points du département et surtout vers l'arrondissement de Forcalquier où de nouvelles tentatives d'insurrection ont nécessité un grand déploiement de forces. Des excès graves ont été commis dans cette contrée. A Saint-Étienne (les Orgues), la maison du maire a été saccagée. Au moment où nous écrivons, on assure que les insurgés tiennent encore quelques localités. De terribles exécutions auraient eu lieu. On parle d'une vingtaine d'émeutiers fusillés à Saint-Ftienne et à Banon et de l'arrestation de chefs importants. Les troupes opèrent de grandes battues dans le bois de Lure où plusieurs centaines d'émeutiers se

sont réfugiés.

A Barcelonnette, les troupes amenées par M. le Préfet, ont facilement comprimé l'insurrection. Plusieurs habitants de cette ville ont été arrêtés. On compte entre autres les sieurs Gastinel, de St-Pons, Payan, Buffe et André.

A Digne, plus de trente individus, qui auraient pris part au mouvement insurrectionnel, sont en ce moment sous la main de la Justice. Les arrestations continuent.

De nombreuses captures ont été également opérées sur d'autres points du département. L'information, confiée à des magistrats éclairés, se poursuit avec activité.

Des colonnes mobiles parcourent les communes et désarment sans peine les gardes nationales.

M. le général de brigade Morris, nommé commandant supérieur de l'État de siège des Basses-Alpes, est arrivé lundi soir à Digne.

Mercredi. — A midi, M. le général Morris a passé en revue au Pré de Foire les troupes qui composent la garnison de notre ville, savoir: le dépôt du 25<sup>e</sup> léger, et les deux bataillons du 14<sup>e</sup> et du 21<sup>e</sup> léger.

Par arrêté du général commandant l'État de siège dans les Basses-Alpes, toutes les chambres, cercles ou réunions de ce genre sont formellement et complètement interdits à partir de ce jour dans toute l'étendue du département.

Dernières nouvelles. — L'ordre est rétabli sur tous les points du département. Les troupes chargées du désarmement des gardes nationales et de l'arrestation des individus compromis dans le mouvement, ne rencontrent aucune résistance.

On annonce pour demain et après-demain l'arrivée dans notre ville d'un bataillon de guerre et d'un escadron de cavalerie.

L'histoire des journées des 7 et 8 décembre à Digne est à peu près celle de toutes les localités du département qui ont eu à subir le joug pesant de l'insurrection.

Quelques malheures communes ont eu à déplorer de sérieux commencements de désordres graves. A Manosque, à Forcalquier, des contributions forcées ont été levées: à Volonne (arrondissement de Sisteron), des menaces de pillage et d'assassinat ont été proférées contre plusieurs personnes. Une scène unique, nous l'apprenons, dans les fastes de ces mauvais jours, a réitéré dans ce bourg les hideuses saturnales de 93. On a vu une bande licenciée de jeunes filles et de femmes, avec drapeaux et insignes rouges, parcourir les rues en vociférant des cris sanguinaires.

NOUVEAUX DÉTAILS.

Voici, pour compléter le récit publié dans notre dernier numéro, et reproduit dans celui-ci, quelques nouveaux détails qui seront lus avec intérêt.

On se rappelle la belle conduite de ce soldat du 14<sup>e</sup> léger, qui, blessé, le 9 décembre, à l'engagement des Mées, par une balle qui lui fracassa les deux poignets, refusa intérieurement de rendre son arme, et, durant un trajet de plusieurs lieues, l'emporta dans la jointure de ses bras. Cet acte d'héroïsme a valu, au fossier Mounier (nous sommes heureux de pouvoir signaler le nom de ce brave), une mention spéciale et élogieuse dans le rapport adressé au général commandant la 7<sup>e</sup> division, par M. le colonel d'état major de Sercey qui commandait la colonne expéditionnaire du Var et des Basses-Alpes, arrivée à Digne le samedi 13 décembre. M. de Sercey a fait passer, en outre, ce courageux militaire dans une compagnie de carabiniers.

Beaucoup de localités ont eu à souffrir du passage des colonnes insurgées. Citons, entre autres, le village de Malijai qui, placé à l'intersection de routes importantes, incessamment parcourues par de fortes bandes, a eu à subir durant plusieurs jours des exactions impitoyables. Tous les habitants ont été rançonnés; quand les provisions étaient épuisées, on exigeait de l'argent. Plusieurs familles sont réduites à un dénûment complet. Le château envahi et successivement occupé par 2 ou 3 mille émeutiers, a été entièrement dévasté.

A la date du 16 décembre, un premier convoi de 175 prisonniers, venant des Basses-Alpes, était déjà arrivé à Marseille pour être dirigé sur le château d'If. D'autres convois, non moins nombreux, étaient attendus.

Le bataillon du 14<sup>e</sup> léger dont l'approche a été déterminé, le 8 décembre au soir, l'évacuation de Digne par l'armée insurrectionnelle, a quitté notre ville le samedi 20, rentrant à Marseille. Ce bataillon était divisé en deux colonnes, chargées d'effectuer sur divers points le désarmement de plusieurs communes importantes. Le bataillon du 10<sup>e</sup> léger avec lequel il était entré à Digne, avait déjà quitté cette ville depuis plusieurs jours, pour renforcer les troupes appelées dans l'arrondissement de Forcalquier.

Ce bataillon est rentré le 20 à Marseille escortant un grand nombre de prisonniers et plusieurs charrettes de fusils provenant du désarmement des communes.

Le même jour, samedi 20, est arrivé à Digne un escadron du 3<sup>e</sup> régiment de hussards. Le surlendemain, arrivés de deux compagnies du 26<sup>e</sup> de ligne et d'un bataillon du 53<sup>e</sup>.

2 compagnies du bataillon du 21<sup>e</sup> léger sont parties ce matin de Digne, rentrant à Aix. Elles opéreront également sur leur route le désarmement de quelques communes et entr'autres de Valensole.

Nous empruntons à des correspondances particulières les faits suivants relatifs aux scènes déplorables dont la commune de St.-Etienne (les Orgues) a été le théâtre:

« Le dimanche 7 décembre, une estafette venue de Forcalquier placarda une affiche à la fontaine. M. le maire qui était présent, la prit et la déchira. L'afficheur lui dit d'un ton menaçant: — Citoyen, j'ai ordre de l'afficher. — Et moi j'ai ordre de la déchirer, répondit le maire, va le dire à ceux qui l'ont envoyé. Quelques instants après il désarma un insurgé de St.-Etienne. Ce qui le rendit si téméraire, c'est qu'il avait osé dire que des soldats étaient arrivés à Forcalquier, ce qui était loin d'être vrai. Dès le soir de ce jour, on fit courir le bruit qu'on viendrait le lendemain; venger l'estafette outragée et le frère désarmé.

« Le lundi en effet, à neuf heures du matin, 400 hommes en blouse arrivaient. Ils venaient pour désarmer le village. Tout le monde était dans l'effroi. Chacun eut sa visite domiciliaire. A la nouvelle de l'arrivée de cette troupe, M. le maire et sa famille s'étaient retirés en lieu sûr. Les émeutiers trouvant sa maison fermée, s'enfoncèrent les portes, puis deux hommes du pays, les sieurs Gerdon et Chauvin, se mirent à commettre de très grands dégâts que l'on se pouvait voir cet intérieur sans pleurer. Ils brisèrent les glaces, la pendule de la cheminée, les consoles en marbre, les services

4133

Monsieur et femme

Des pauvres prisonniers se levant ni lire ni leur, venant par leur bonne volonté, se joindre à notre liste, et à Dieu pour une Croix. à leurs noms qu'ils ont écrits.

p.	Jacques	Cultivateur	à Miret
p.	Audemar Joseph	Cultivateur	à Guinon
p.	Blanc Thomas	Cultivateur	à Valensole
m.	Ailhaud Denis	Cultivateur	à Valensole
p.	Blanc Joseph	Cultivateur	à Brunet.
p.	Richard Pierre	Cultivateur	à Villeneuve
p.	Barrot Louis	Cultivateur	à Manosque
m.	Jaume François	Cultivateur	à Allemagne
p.	Louviaire Jacques	Cultivateur	à Sisteron
p.	Armand Victor	Cultivateur	à Sisteron
p.	Cros Pierre	Cultivateur	à Saint Ube
p.	Depeyre Joseph	Cultivateur	à Aubignos
p.	Perton Eugène	Cultivateur	à Oraison
m.	Louis Jean	Ouvrier	à Villeneuve
M.	Capone Hippolyte	Peigneur	à Nyons

Les prisonniers de Manosque

Prisons de Manosque le 9 Mars 1859

Prétation  
de  
serment.

Monseigneur et Prince.

Les prisonniers se trouvant, présentement  
à Manosque viennent vous jurer fidélité.

Nous jurons tous devant Dieu et  
devant les hommes d'être fidèle au prince  
présent, personnellement, et à la constitution.

La générosité du prince, Louis-  
napoleon, à notre égard sera pour nous un  
souvenir toujours présent qui nous mettra  
en garde, désormais contre les perturbateurs,  
notre reconnaissance sera notre bonne conduite  
dans l'avenir.

Suivent les signatures.

Noms	Prénoms	Professions	Commune
François	Joseph	propriétaire	St Vincent
Mourambès	Thomé	Cultivateur	à Châteaufort saint Donat.
Raymond	Alfred	Cultivateur	à Sisteron



France

M. Madame

M. Carle a Lille

Pres. monique

M. Carle

avec son nom a un quart  
d'once pour six deniers  
le. dit tout en sel et  
dans l'ancien tout en eau  
la grande de l'eau chaude  
surtout de l'huile et  
regenerant avec l'huile  
et d'huile

4M33

Bou-Héris le 12 juillet 1852

Ma chère épouse

Je réponds à ta lettre que j'ai reçue le dix dont  
il a été pour moi un jour de joie d'apprendre que  
vous étiez tous en bonne santé et aussi d'apprendre  
que mon petit était beaucoup ravi.  
ainsi je te dirai que nous sommes arrivés à Bou-Héris  
le vingt huit juin au soir dont nous avons fait le  
matin de mès-et-hiber et nous avons fait des lieux  
car ce jour a été pour nous un jour de souffrance à cause  
de la chaleur et de la poussière que nous avons eu  
dans la route mais maintenant nous sommes très  
bien dont nous sommes très bien nourri et nous avons  
un peu plus de liberté car nous pouvons aller où  
nous voulons en se faisant accompagner d'un militaire  
et nous sommes logés dans des maisons toutes neuves  
et nous sommes dans chaque maison vingt hommes  
et nous nous faisons notre ordinaire  
ainsi il y a beaucoup de personnes qui travaillent pour

Voilà dit que nous sommes dans le meilleur climat de la province de Bou-Héris et nous avons  
parque dans les bois de sapin et de pin et de tout autre

NUMÉRO du dossier.	NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU de NAISSANCE.	DOMICILE.	DÉCISION de la COMMISSION.	OBSERVATIONS.
614	Francois Joseph	Maison	Maison	Algérie, voisins	A été provoqué au départ et mis en garde un habitant à son retour en année à destination de Miers Kalti, chef de partie
615	Curries Benjamin	id	id	Intéressé	A écrit à partir - à son retour en année à destination de Miers Maison de Cabaret, exalté
616	Arthaud Antoine	id	id	<del>10</del> Cayenne	Il est un an en année à destination de Miers Mauvaise réputation, caractère violent exalté, dangereux, condamné à 15 jours de prison pour avoir fait
617	Bortoux Bascal (vic quigoumet)	id	id	Algérie, Plus	Affilié à destination en année à destination de Miers A été vu à son retour en année à destination de Miers il fait des menaces A réputation d'être un exalté dangereux
618	Charruy Jean	Grionde	Grionde	id	Maire - affilié - à écrit à partir à la suite de les années - à la suite de la suppression de Kocin, resté pour garder la commune
	Buisson Joseph	Manosque	Manosque	Cayenne	
	Ailhaud Pierrette	Valensole	Valensole	<del>11</del> Cayenne	
	Ailhaud André	Vols	Château, années	<del>12</del> Cayenne	Chef de section secrète, chef de partie, agent de propagande dans leur arrondissement après l'entrée de l'insurrection, chef des bandes qui se rendent à Digne, en suite du comite de résistance, signataire des proclamations, autres pour les Drapeaux des Eglises publiques - Des réquisitions de tabac de vivre et de logement - de l'incendie arriver de la région, organisateur du mouvement et responsable pour cela sur de toutes les scènes de désordre - De plus Ailhaud juriste de Valensole a été condamné pour vol Ailhaud avoir condamné pour excitation à la haine
619	Cotte Charles	Digne	Digne	Algérie Plus	
	Guibert Bienvenu, Lazare	Grionde	Grionde	id	
	Barneaud (ainé)		Sisteron	id	
	Jourdan Gustave, Jules, Honoré	Paris	Grionde	<del>13</del> Cayenne	Jourdan A été condamné pour excitation à la haine d'enfant du même sexe à mais sans réhabilité
620	Ailhaud André	Vols	Château, années	Concilié de guerre	Quantité assassinée commise contre le gendarme au domicile de M. de St-Robert

*double copie avec Ailhaud du 619.*

**Tresor public.**

Direction

Lettes inscrites.

AVIS ESSENTIEL.

INSAISISSABILITE.

Les indemnités étant incessibles et insaisissables, le dépôt d'un titre entre les mains d'un tiers n'offre aucune garantie au détenteur.

L'Administration se réserve le droit de retirer le duplicata qui aurait été délivré à un pensionnaire ayant engagé l'original.

PAYEMENT.

Les pensions et indemnités viagères sont payées par trimestre, aux échéances des 1<sup>er</sup> mars, 1<sup>er</sup> juin, 1<sup>er</sup> septembre et 1<sup>er</sup> décembre.

Les titulaires doivent produire, pour le paiement, un certificat de vie délivré par le maire de leur résidence.

CHANGEMENT DE DÉPARTEMENT.

Toute déclaration tendant à être payé dans un autre département doit être adressée, un mois avant l'échéance du trimestre, au Trésorier-Payeur sur la caisse duquel l'indemnité est ordonnée.

PERTE DE LA QUALITÉ DE FRANÇAIS.

Le droit à l'obtention ou à la jouissance d'une pension est suspendu par les circonstances qui font perdre la qualité de Français, durant la privation de cette qualité. (Article 29 de la loi du 9 juin 1853.)

DÉCLIANCE.

Les pensions sont rayées du registre de Trésor après trois ans de non-réclamation, sans que leur établissement donne lieu à aucun rappel d'arrérages antérieurs à la réclamation. La même déchéance est applicable aux bénéficiaires ou ayants cause des pensionnaires qui n'auront pas produit la justification de leurs droits dans les trois ans qui suivront la date du décès de leur auteur. (Article 30 de la loi du 9 juin 1853.)

EXTRAIT DE LA LOI DU 24 AVRIL 1850.

Les certificats d'inscription délivrés pour la concession d'une pension, à quelque titre que ce soit, doivent, pour former titre contre le Trésor public, être revêtus du visa du contrôleur.

VISÉ AU CONTRÔLE CENTRAL:

CE DUPLICATA EST INCESSIBLE. S'IL EST ENGAGÉ ENTRE LES MAINS DE TIERS IL POURRA ÊTRE SAISI PAR LE TRÉSOR.



**INDEMNITÉS VIAGÈRES**

**AUX VICTIMES DU COUP D'ÉTAT DU 2 DÉCEMBRE 1851**

**ET DE LA LOI DE SURETÉ GÉNÉRALE DU 27 FÉVRIER 1858.**

(Loi du 30 juillet 1854.)

**CERTIFICAT D'INSCRIPTION.**

N° 28164  
Duplicata 12863

Somme annuelle 400<sup>fr</sup>  
Trimestre 100<sup>fr</sup>

*Je soussigné, Directeur de la Dette inscrite, certifie que*

*Gaubert Marie Adélaïde*

*Veuve Roman épouse française non mariée*

*née le 1<sup>er</sup> août*

*1830, à Volonne (Basses Alpes)*

*est inscrit au Livre des Pensions pour une somme annuelle de quatre cents francs.*

*A Paris, le 23 avril 1902*

*Vu :*

*Le Directeur,*

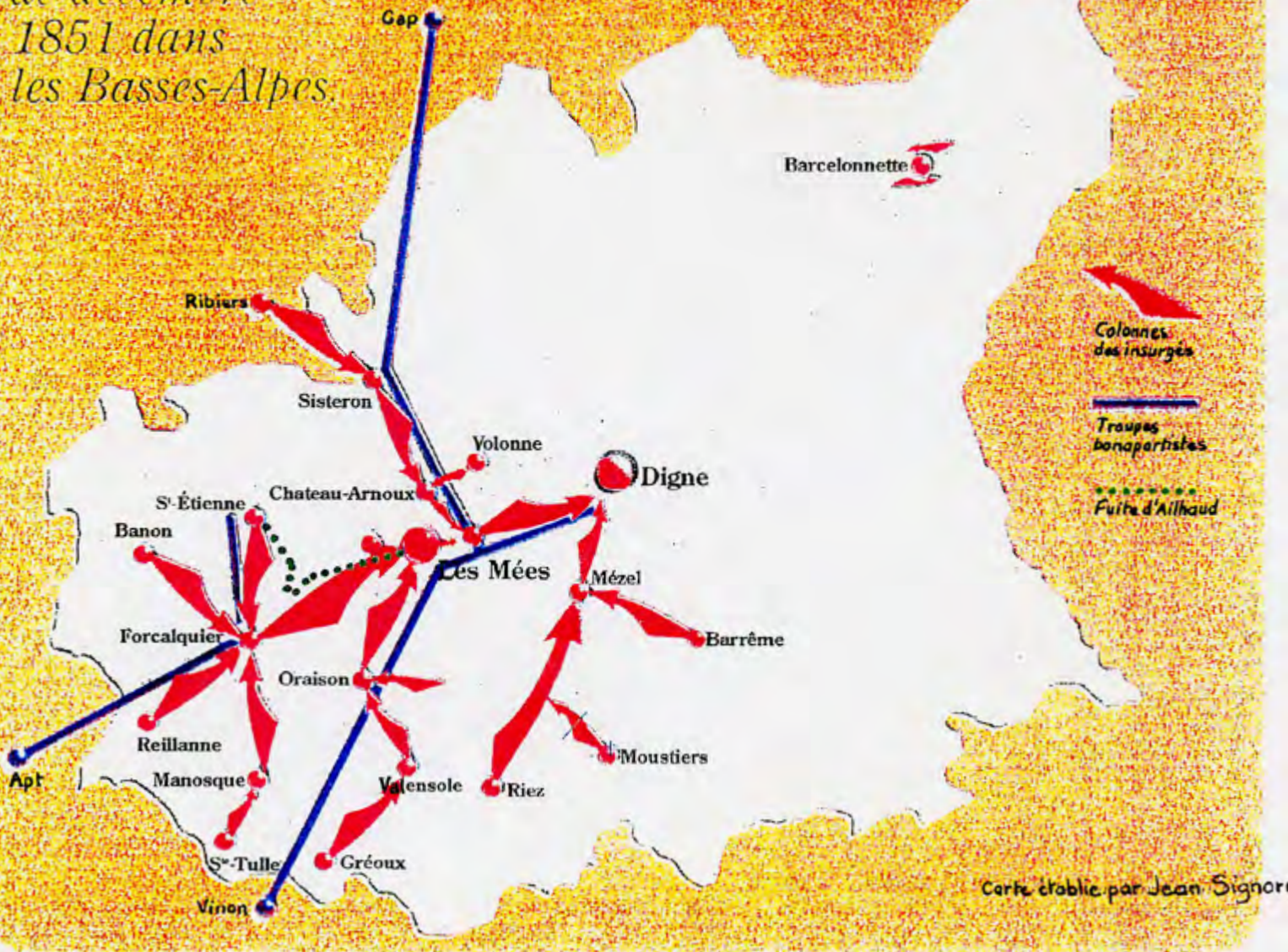
*Le Chef du Bureau des Pensions,*

*Agent comptable,*

*Jouissance du 1<sup>er</sup> septembre 1901*

N° d'ordre dans le décret du 21 août 1891 publié au Journal officiel portant la date du présent certificat. Département de Basses Alpes

*L'insurrection  
de décembre  
1851 dans  
les Basses-Alpes.*





1851 2007

l'esprit républicain

le 8. X bre 1852

Troisième année, N° 18.

Mardi, 9 mai 1849.

ABONNEMENT :  
Département 10 fr. 50  
Hors le Dép. 12 fr.  
Numéros séparés 20 c.

L'abonnement dure six mois.  
On s'abonne à Aix ou au bureau du Glaneur des Alpes, ou d'Annecy.

FEUILLE PARAISSANT UNE FOIS PAR SEMAINE.

# LE GLANEUR DES ALPES.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, ORDRE PUBLIC. - POLITIQUE, RELIGION, TRAVAIL, SCIENCES, ARTS.

INSERCTIONS  
Réclames 0 60  
Diverses 0 30  
Actes de Justice 0 15  
Les Lettres non affranchies sont refusées.

Toute demande d'abonnement

Je rappellerai à M. Duchaffaut qu'il n'a pas été un seul instant question des candidats républicains, proposer leur candidature, ce n'est pas être capable de mentir à leur origine, puis, toujours à l'esprit des voix et au sergent secret, M. Fortin, Regis et...

## DIGNITÉ

Lorsqu'un coléra du peuple balaya devant lui des institutions usées par leurs propres vices, qu'il emporta le torrent révolutionnaire de franchir les limites de la justice et d'arriver à la licence et à la marche des hommes d'ordre et de la licence. Ce qui au 15 mai, des esprits qui n'aiment pas le sang, essayèrent de...

3... dans, interne à annot depuis  
que notre grand Empereur, le digne  
neveu de l'oncle, pour lequel j'ai  
vote à Annecy le 21 4. bre et pour le  
gouvernement duquel, j'aurai toujours  
une grande vénération, répandait  
sa bonté même sur d'hommes plus  
coupables que moi, j'ose, M. le Sous-préfet  
venir me jeter à vos pieds pour vous demander  
en grâce de me faire rendre au sein de  
ma famille presque toute en bas âge  
pourvue de moyens d'existence.

Mille, Monsieur le Sous-préfet, en  
vous remerciant de la prière